

# DÉBAT PUBLIC « MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS : PLAN 2027-2031 »

Compte-rendu intégral  
Mercredi 12 novembre 2025  
Webinaire – Coûts et financements

---

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	En ligne
<b>PARTICIPANTS :</b>	133 participants
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	18h00 à 20h00

---

## Commission particulière du débat public (CPDP) :

M	Luc MARTIN	CPDP
M.	Alexis GEISLER-ROBLIN	CPDP
Mme	Véronique MOREL	CPDP

## Animation :

M.	Antoine CHARDONNY	WDPE
----	-------------------	------

## Intervenants :

M.	Brieuc PETIT-COHAS	Chef du bureau des politiques publiques et des tutelles – Sous-direction de l'industrie nucléaire - DGEC
Mme	Noémie HOUARD	Rapporteuse à la Cour des comptes
M.	Alain SLAMA	Rapporteur à la Cour des comptes
Mme	Nathalie COMMEAU	Rapporteuse à la Cour des comptes
M.	Henri LE MONIÈS DE SAGAZAN	Délégué Direction Ligne Projet Filières Déchets - EDF
Mme	Gaëlle SAQUET	Secrétaire générale - ANDRA
M.	Jean-Michel ROMARY	Directeur de la Programmation stratégique - ORANO
M.	Nicolas NACE	Chargé de campagne Transition énergétique - GREENPEACE

## **M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

...Et comme vous l'avez entendu, nous allons enregistrer. Bienvenue au Webinaire sur les coûts et financements de la gestion des matières et déchets radioactifs. C'est donc le quatrième Webinaire thématique sur le débat public autour du PNGMDR, le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs. Comme vous le voyez, vos micros sont désactivés. Je vous invite à vous renommer si possible pour bien indiquer si vous représentez une structure, une organisation, une entreprise, une association ou simplement si vous êtes un citoyen ou citoyenne intéressé. Il va y avoir le chat qui va être coupé pendant les interventions des différentes prises de parole pour pouvoir chacun se concentrer sur ce qui est dit et nous le rouvrirons à des temps d'échanges dédiés. Pour les moments de temps d'échanges, il ne faudra pas hésiter à lever la main pour qu'on puisse vous distribuer la parole et aussi, n'hésitez pas à poser vos questions directement dans le chat, nous en prendrons quelques-unes lors d'un temps dédié à la fin des échanges. Donc, en introduction générale : Aujourd'hui, l'idée est de clarifier et informer sur les coûts et les gestions de déchets nucléaires, de comprendre les enjeux sur l'évaluation de la transparence du financement actuel et à venir à ce sujet, et surtout faire remonter des recommandations pour le futur PNGMDR.

Nous serons ensemble jusqu'à 20h00. Dans un premier temps, on va présenter les cadres du débat et du webinaire. Donc, la séquence 1 sera justement le rappel un peu du cadre général autour des financements, avec une présentation de la Direction générale de l'énergie et du climat et de la Cour des comptes. S'en suivront un temps d'échange. Puis, un rapport d'étonnement de deux représentants et représentantes du Groupe citoyen qui est impliqué dans l'intégralité de ce débat - on vous en parlera un peu plus par la suite. Et en séquence 2, ça sera sur les enjeux et défis sur les coûts et déchets nucléaires. Ça sera une table ronde en présence de la DGEC, de l'ANDRA, EDF, Orano et Greenpeace. S'en suivront un temps d'échange avec les participants de ce webinaire et puis on fera une conclusion.

Petit rappel des règles du jeu des webinaires et du débat public de manière générale. Une écoute et un accueil respectueux de la parole à l'égard de toutes les personnes présentes, que ce soient les intervenants, mais aussi les participants, et notamment sur le chat, et à l'oral, bien sûr. Des propos argumentés et compréhensibles : L'idée, c'est que le débat s'adresse à un public qui n'est pas forcément averti sur le sujet. Donc, merci de veiller à adopter un langage clair et non technique, d'expliquer les acronymes si vous en utilisez, à l'oral comme à l'écrit, bien sûr, toujours.

Concision et respect des temps de parole : Vous avez vu, on est sur un temps assez réduit, avec des informations qui vont être assez denses. Donc, merci de respecter, déjà, les interventions, mais aussi lorsque vous prenez la parole lors des débats, des échanges, pour pouvoir justement faire circuler la parole auprès de toutes et tous.

Transparence et traçabilité des échanges : Donc, chacun est invité à se présenter lors de sa première prise de parole. C'est ce que j'exprimais tout à l'heure sur le changement de nom. C'est donc bien sûr de se situer, de qui on est quand on parle. L'enregistrement et les retranscriptions du webinaire seront publiés sur le site du débat. Et si des questions sont restées sans réponse, il y a une plateforme participative, donc on remettra le lien dans le chat, qui est là pour pouvoir poser les questions et donc vous aurez des réponses à chacune posée.

Dernier point, c'est l'inclusion : Donc tous les participants et participantes sont légitimes à s'exprimer, quels que soient leur niveau de connaissance du sujet et leur positionnement.

Pour ce faire, en début, on va commencer par un petit quiz comme on a un peu l'habitude de faire, sur connaître un peu qui participe... Je vais demander à de lancer. Vous allez avoir un sondage qui va apparaître sur vos écrans... Je vous laisse y répondre. C'est pour qu'on se donne un peu une vision de qui est présent ce soir et d'où vous venez... Mais aussi surtout, à quel titre vous participez. Ça nous permet aussi d'accueillir des personnes qui se connectent à l'instant... On va peut-être mettre un terme. Voilà, il y a 66 participants sur 94 qui ont répondu. Sur les résultats, ce qu'on peut voir, c'est qu'il y a déjà une forte représentation de personnes venant d'Île-de-France, 43%, mais qu'on a quand même à peu près au même niveau, le Nord-Est et le Nord-Ouest qui sont bien représentés, 15 et 17%, et le Sud-Est à 18% Aussi, par contre, effectivement, le Sud-Ouest est sous-représenté ce soir et nous n'avons personne d'outre-mer, mais une personne qui est d'autre. Les personnes qui sont présentes ce soir, en tout cas sur une partie qui

ont répondu, on a quand même une forte majorité de personnes qui sont intéressées ou qui souhaitent s'intéresser sur le sujet, donc 35%.

On a ensuite beaucoup de professionnels et d'acteurs du secteur de l'énergie - 29% qui sont présents ce soir, s'ensuit des membres et représentants d'associations, 17%. Quand même un grand nombre d'étudiants aussi, 10% d'étudiants. Et la suite, c'est donc, on a des représentants de collectivités d'administration, 7%, des chercheurs et enseignants, 3% - Il y a deux personnes qui sont dessus. Ça nous donne un peu un panel de ceux qui sont, en tout cas connectés ce soir et qui ont répondu au sondage.

Je vais laisser la main aux équipes du débat pour pouvoir justement faire un petit focus sur celui de ce soir.

### **M. Luc MARTIN - CPDP**

Oui, bonsoir. Slide suivant, s'il vous plaît. La Commission nationale du débat public, la CNDP, Autorité administrative indépendante, vous invite à participer au débat public sur la sixième édition du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs. C'est le PNGMDR. Pendant quatre mois et jusqu'au 10 février, ce débat, c'est l'occasion pour toute personne de s'informer et de partager ses points de vue sur ce plan stratégique pour l'avenir du pays. Ce débat public, il a pour objectif essentiel de nourrir le cadrage des travaux du futur PNGMDR à l'issue du débat. La DGEC, la Direction générale de l'énergie et du climat, sera chargée d'élaborer le PNGMDR en intégrant les enseignements de ce débat. Après la réunion d'ouverture, c'est un quatrième webinaire qui nous rassemble ce soir. Alexis Geisler, parlez-nous plus précisément de ce webinaire.

### **M. Alexis GEISLER-ROBLIN - CPDP**

Bonsoir. Alors, en explication, pourquoi ce webinaire de ce soir est traité et comment est-ce qu'on est arrivé au choix de ce sujet ? Dans le travail de préparation du débat pendant les sept mois de préparation que la Commission particulière de débat public, sept mois que cette équipe a passés à anticiper quels sont les différents sujets les plus importants pour les acteurs en lien avec la préparation de PNGMDR, il est ressorti énormément ce sujet de coûts et financement. C'est une question qui est centrale, elle est très attendue. Elle se structure d'abord autour de termes simples, à savoir : Combien cela coûte-t-il réellement ? qui paye aujourd'hui ? qui paiera demain ? Autour de ces questions plutôt simples, les enjeux du webinaire de ce soir sont de clarifier, de comprendre les notions de dépenses, de provisions, afin de savoir quelles sommes sont engagées chaque année pour la gestion des déchets et des matières, et puis, anticipation également des démantèlements des installations, pour clarifier également la transparence, les responsabilités, les différents rôles : qui décide, qui contrôle et qui finance.

Et puis, pour clarifier et toujours mieux affiner les différentes conséquences pour la société, à savoir les impacts sur le prix de l'électricité, les impacts en termes de fiscalité, et la dette, à entendre au sens large, transmise aux générations futures. L'objectif de ce soir, c'est d'avoir un rendez-vous pour éclairer un sujet complexe qui est souvent perçu comme opaque, afin de donner à chacun les clés pour comprendre les choix financiers et leurs impacts à long terme. La structure du webinaire se prête dans cet objectif de clarification, avec d'abord une première séquence, en effet, pour poser les différents éléments de base et puis une deuxième séquence qui est plus dynamique sous le format de la table ronde. Merci à vous.

### **M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

La première séquence de notre webinaire - et je vous annonce qu'à partir du moment où on va commencer ces différentes séquences, on va couper le chat pour pouvoir se concentrer sur les interventions, mais nous le rallumerons lors du temps d'échanges avec vous. Donc, la première séquence, c'est le cadre général, comprendre les coûts de matières et des déchets radioactifs. Donc, pour ce faire, on va avoir monsieur Petit-Cohas, donc, Briec Petit-Cohas, Chef du Bureau des politiques publiques et des tutelles au sein de la Sous-direction de l'industrie nucléaire de la Direction générale de l'énergie et du climat, la DGEC, qui va nous donner une vision d'ensemble du cadre économique et réglementaire, des grands ordres de grandeur, des acteurs impliqués dans les questions de financement.

Je vais vous laisser la parole, Monsieur Petit-Cohas.

## M. Briec PETIT-COHAS - DGEC

Bonjour à tous, j'espère que vous m'entendez bien. Merci beaucoup à l'équipe du débat pour l'introduction et merci également de me donner l'occasion de présenter le cadre général du financement des coûts de la gestion des matières et des déchets radioactifs. On peut progresser dans la présentation.... Ce cadre repose en premier lieu sur un principe fondamental qui est aussi un principe général au-delà du nucléaire, qui est celui du principe *pollueur-payeur*, par lequel toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement. Donc, appliqué au nucléaire ce principe qui introduit la charte de l'environnement, dispose que le financement de la gestion des matières et des déchets nucléaires repose sur les détenteurs de ces matières et les producteurs de ces déchets, à savoir les exploitants nucléaires. Et donc, en particulier pour les trois principaux d'entre eux, EDF, Orano et le CEA, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

C'est un principe, tout d'abord pour faire le lien avec le webinaire de la semaine dernière, qui est applicable tant aux matières qu'aux déchets et qui concerne, pour chacune de ces deux substances des catégories de dépenses particulières. Pour les matières, on retrouvera notamment les opérations de conditionnement et d'entreposage de ces matières. Pour les déchets, on parlera également des opérations de démantèlement et de gestion définitive de ces déchets au travers du stockage.

En pratique, les exploitants s'acquittent de ces obligations et de ces coûts de différentes manières. Ils en supportent certains directement pour partie, notamment ceux qui ont trait aux opérations dont ils ont la responsabilité et qu'ils réalisent. Pour certains de ces coûts, lorsqu'ils concernent des filières de gestion d'ores et déjà existantes et des déchets qui sont produits aujourd'hui, ils s'acquittent des tarifs d'enlèvement de ces déchets auprès de l'ANDRA, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, pour le stockage de ces déchets dans les centres existants. Enfin, pour les filières de gestion qui sont encore en projet, ils participent et ils sont mis à contribution, notamment pour les travaux de recherche ou les travaux préalables pour la préparation de ces filières. C'est le cas, par exemple, pour le projet Cigéo d'enfouissement des déchets en grande profondeur, pour lesquels les exploitants sont mis à contribution pour différents fonds spécifiques qui servent à assurer les dépenses qui existent d'ores et déjà pour la recherche et la préparation de ces projets.

On peut passer au transparent suivant... Le deuxième grand principe du cadre de financement de la gestion des matières et des déchets, c'est celui de la sécurisation des dépenses futures. Ce que j'ai présenté juste avant s'applique tant aux dépenses actuelles qu'aux dépenses futures. Il se trouve que dans le domaine du nucléaire, il peut exister des délais très importants entre la vie d'une installation nucléaire et le moment où interviennent les opérations nécessaires, notamment au démantèlement ou à la gestion des déchets. Pour donner deux illustrations, entre la mise en service d'une installation nucléaire et son démantèlement, il peut se dérouler plusieurs dizaines d'années. Et également, entre l'introduction d'un combustible nucléaire dans le réacteur et les opérations de gestion de ce combustible usé après irradiation, il peut également se passer plus d'une dizaine d'années. Pour tenir compte de ces délais et de ne pas faire reporter la charge de la gestion des déchets sur les générations futures, le droit - et notamment une loi de 2006 - ont introduit plusieurs grands principes qui visent à s'assurer que les exploitants actuels disposeront le moment venu des fonds nécessaires pour s'acquitter de leur obligation de financer la gestion de leurs matières et déchets radioactifs.

Ces principes reposent sur une double obligation. La première, c'est celle de constituer des obligations financières dans leur compte, c'est-à-dire on leur demande dès aujourd'hui de traduire dans leur compte financier l'existence de cette dépense future au travers de ce qu'on appelle une provision. Et la deuxième obligation, c'est celle de couvrir ces provisions par des actifs dédiés. Je vais rentrer dans le détail de cette terminologie. En pratique, on demande, face à la reconnaissance de l'existence de cette dépense future, aux exploitants de prévoir et de dédier un certain nombre d'actifs dédiés qu'ils possèdent, affectés spécifiquement à la couverture de ces dépenses futures. On va leur demander de provisionner à la fois des actifs qui peuvent être des actifs financiers comme des obligations, mais également des actifs qui reposent sur des actifs réels comme par exemple une participation dans un projet immobilier, de sorte à ce que les provisions qu'ils enregistrent soient également couvertes par des actifs dont ils disposent dès aujourd'hui.

Ces deux obligations, elles reposent également sur un certain nombre de règles qui sont des règles prudentielles et qui visent toujours la même chose : à s'assurer que le moment venu, les fonds nécessaires seront disponibles. Et le contrôle de ces règles fait l'objet d'un suivi et d'un contrôle rigoureux par les pouvoirs publics, à la fois s'agissant de l'évaluation des dépenses - cette évaluation, quand on parle de dépenses lointaines, elle repose nécessairement sur des devis qui sont des devis prévisionnels. On n'est pas en mesure de savoir exactement ce que coûteront les opérations de gestion le moment venu. Donc, on en fait une évaluation prévisionnelle - Cette évaluation, elle, est contrôlée par les pouvoirs publics qui peuvent notamment demander aux exploitants de réaliser des audits par des tiers indépendants. Les provisions et le calcul de ces provisions dans lesquelles on rentrera dans la suite de ce webinaire, font également l'objet d'un contrôle, en particulier s'agissant des méthodologies économiques et financières qui permettent de transformer une dépense future en une provision dans les comptes aujourd'hui.

Et enfin, les actifs dédiés et la gestion de ces actifs fait également l'objet d'un contrôle rigoureux des pouvoirs publics. Associés à ce contrôle, les pouvoirs publics disposent de pouvoirs étendus, de prescription et de sanctions. Donc, en particulier, ils ont la possibilité de demander aux exploitants de revoir le niveau des provisions qui sont intégrés pour la gestion des dépenses futures s'ils estiment qu'ils ne correspondent pas à la bonne évaluation vue d'aujourd'hui de ces dépenses futures, premièrement. Et par ailleurs, si jamais ils se rendent compte que les provisions dédiées ne sont pas couvertes au bon niveau par des actifs, ils ont aussi la possibilité de prescrire aux exploitants la dotation de nouveaux actifs pour s'assurer de la couverture de ces provisions.

Je peux passer au transparent suivant, si vous voulez bien... Pour vous donner quelques ordres de grandeur en la matière, tout d'abord, pour ce qui est des coûts courants, que l'on constate dès aujourd'hui de la gestion de ces déchets, en 2022, la gestion des déchets nucléaires radioactifs, de la filière nucléaire civile en France, ont représenté un petit peu moins d'un milliard d'euros. Ce sont des dépenses qui sont relativement stables depuis 2005, autour d'un milliard d'euros. Et si on les compare dans le grand périmètre de l'ensemble des dépenses consacrées à la protection de l'environnement en France, qui en représentent de l'ordre de 1% dans les évaluations actuelles et qui se comparent notamment par rapport à la gestion des déchets conventionnels - qui sont en orange sur le graphe - qui aujourd'hui en représentent de l'ordre de 35%.

Si on regarde maintenant l'évaluation et les perspectives des dépenses futures, aujourd'hui, la somme de l'ensemble de ces dépenses est évaluée pour l'ensemble des exploitants à près de 135 milliards d'euros, donc des montants beaucoup plus conséquents, puisqu'on fait la somme sur l'ensemble des années à venir de toutes les dépenses nécessaires à la gestion des déchets produits ou à produire, notamment. Ces dépenses se répartissent en près de 80 milliards d'euros pour la gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs et environ 55 milliards d'euros pour les opérations de démantèlement des installations nucléaires.

Si maintenant on regarde les provisions qui sont dédiées aujourd'hui pour les exploitants à la couverture de ces dépenses, elles s'élèvent à de l'ordre de 70 milliards d'euros sur l'ensemble des exploitants. Et la comparaison entre ces charges brutes futures évaluées à 135 milliards d'euros et les provisions aujourd'hui inscrites à 70 milliards d'euros nous permet d'introduire un principe important, même fondamental, de la sécurisation de ce qu'on appelle les charges de long terme, qui est le principe d'actualisation, que je vous propose d'introduire rapidement ici parce que je comprends qu'on y reviendra dans la suite du webinaire, mais qui traduit ce qu'on appelle une méthode d'actualisation, à savoir une méthode qui permet de traduire des dépenses futures dans une évaluation vue d'aujourd'hui de ce que représentent en valeur, par exemple de 2025, ces dépenses futures, et qui est donc une méthodologie qui traduit, qui vise à évaluer la valeur du temps et la comparaison d'une dépense vue d'aujourd'hui et une dépense future.

Ces hypothèses d'actualisation, elles reposent sur un certain nombre de paramètres macroéconomiques - On rentrera, j'imagine, plus dans le détail dans la suite - mais je voulais souligner qu'elles sont évidemment au cœur du contrôle et des vérifications qui sont réalisées par les pouvoirs publics sur les provisions des exploitants et en particulier, les hypothèses d'actualisation sont contrôlées - elles sont d'ailleurs même plafonnées avec des marges de manœuvre limitées pour les exploitants dans leurs évaluations - et ça fait

l'objet du contrôle et du suivi que je présentais et qui d'ailleurs se poursuit de façon régulière année après année.

On passe au transparent suivant... Je voulais conclure cette introduction générale en vous donnant quelques informations sur des travaux en cours sur le périmètre des coûts de gestion des matières et des déchets. Tout d'abord, le plan en cours sur la période 2022-2026 prévoit plusieurs actions qui visent à approfondir et à améliorer la prise en compte des enjeux économiques de la gestion des matières et des déchets radioactifs et donc à la fois, renforcer l'information du public sur ces enjeux de coûts des gestions des déchets radioactifs, mais également mettre davantage en perspective les coûts associés aux différentes filières de gestion dans les processus des décisions en la matière et en particulier, pour ceux qui ont participé au webinaire précédent, dans les analyses dites multi-acteurs, multicritères, dans lesquelles on compare les différentes solutions de gestion selon tout un tas de critères et dans lesquels le critère économique fait évidemment partie de l'analyse.

Pour vous donner également quelques informations sur un deuxième travail en cours sur l'année 2025 et qui concerne le projet Cigéo plus spécifiquement - le projet d'enfouissement en grande profondeur dans la Meuse. Ce projet, au regard de son ampleur, fait l'objet d'un procédé particulier encadré par la loi, d'évaluation de son coût, puisqu'il est prévu que le ministre chargé de l'énergie fixe par arrêté, donc par voie réglementaire, sur la base d'une proposition qui est établie par l'ANDRA, l'évaluation du coût du projet et que cette évaluation soit mise à jour régulièrement. Elle l'a été en 2016, avec un coût qui a été fixé par arrêté à 25 milliards d'euros. Et cette évaluation est en cours de révision. L'ANDRA a remis un dossier de chiffrage en mai 2025, qui fait actuellement l'objet d'une instruction. Je voulais souligner que cette évaluation, bien évidemment, et au regard du cadre que je l'ai présenté précédemment, sert en particulier aux exploitants pour le calcul de leurs provisions pour la gestion des déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue, qui ont vocation à être stockés dans le projet Cigéo. Je vous remercie beaucoup et je reste à votre disposition à la suite de ce webinaire pour répondre à vos questions.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci beaucoup. Pour la suite, on va accueillir Noémie Houard, Alain Slama et Nathalie Commeau, qui sont rapporteurs à la Cour des comptes et qui vont nous présenter le rapport qui a été émis en juin 2025.

**Mme Noémie HOUARD – Cour des comptes**

Bonjour, vous m'entendez ?

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Oui, on va vous faire apparaître en tête pour que tout le monde puisse vous voir, vous et vos collègues.

**Mme Noémie HOUARD – Cour des comptes**

Parfait. Donc là c'est bon, vous m'entendez ? On peut commencer ?

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Tout à fait, vous avez sept minutes.

**Mme Noémie HOUARD – Cour des comptes**

Parfait. Merci beaucoup. Bonsoir à tous et merci de votre invitation. Donc je suis présente avec mes deux collègues de l'équipe de la Cour des comptes, pour vous présenter le contrôle de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, qui a été publié en juin 2025. Donc Alain Slama, Nathalie Commeau et moi-même Noémie Houard. La Cour c'est une juridiction financière indépendante, qui est chargée de contrôler tout organisme dans lequel circule de l'argent public, afin d'informer les citoyens sur son utilisation. Notre méthode d'instruction s'appuie sur deux principes majeurs, donc la collégialité et le contradictoire.

D'une part, tout rapport de la Cour est un produit de la collégialité des magistrats et pas l'œuvre de la seule équipe que vous avez devant vous. C'est pourquoi nous ne pourrions vous présenter que le rapport et rien que le rapport. Et d'autre part, les organismes contrôlés sont destinataires du rapport. Avant publication, ils disposent d'un mois pour réagir. Notre rapport a été publié en juin. Il remonte à 2018, mais ne fait pas état des actualités les plus récentes.

Venons-en à l'ANDRA. C'est un établissement public chargé de concevoir et mettre en œuvre des solutions de long terme sûres pour les déchets radioactifs, sachant que 82 % d'entre eux sont d'ores et déjà stockés dans des centres exploités par l'ANDRA, mais que certains déchets n'ont toujours pas de solution de stockage opérationnelle - à savoir les déchets dits de faible activité à vie longue, de moyenne activité à vie longue, de haute activité. C'est donc un défi majeur de l'Agence de réaliser le projet Cigéo de stockage géologique profond des déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue à Bure.

### **M. Alain SLAMA – Cour des comptes**

La première partie de notre rapport porte sur le fonctionnement de l'ANDRA, c'est-à-dire sa gestion, et ce depuis l'année 2018, comme cela vient d'être précisé. J'indique aussi que le précédent rapport de la Cour des comptes remontait à 2015 et évidemment avait analysé aussi la gestion de l'ANDRA et donc on a pu mesurer une évolution en termes de gestion de l'ANDRA.

Alors, sur ce fonctionnement de l'ANDRA, la Cour des comptes a fait un certain nombre d'observations. La première observation, c'est que, portée par un pilotage stratégique robuste, la transformation de l'Agence est bien engagée pour entrer en phase de réalisation de Cigéo. Le deuxième point positif, noté dans les observations de la Cour des comptes, c'est que l'ANDRA bénéficie d'une gouvernance spécifique bâtie pour le long terme, et ce, dans un souci de transparence à chaque étape majeure du projet Cigéo. Depuis le précédent contrôle de la Cour, un point qui a bien évolué, c'est la gestion des ressources humaines, puisqu'elle a été renforcée, et ce, afin d'accompagner un plan de recrutement ambitieux dans le contexte de la relance de la filière nucléaire. L'ANDRA étant passé en une dizaine d'années d'à peu près 400 agents à 800 agents, ce qui montre à quel point il y a eu un investissement en termes de ressources humaines.

Autre point important sur la gestion, c'est les marchés publics. Et on a constaté qu'à l'horizon de 2028, l'ANDRA s'apprête à signer de nombreux marchés - et des marchés dont les montants sont très importants, puisque pouvant aller jusqu'à 500 millions d'euros sur les plus gros marchés - et à cette fin, elle a professionnalisé efficacement sa fonction achat. Alors, un point un peu plus négatif : C'est ce qui concerne le système d'information. Le système d'information de l'ANDRA, il y a quelques réussites remarquables, notamment les jumeaux numériques des sites industriels de l'Aube, qui sont opérationnels. Mais on a constaté une maturité du système d'information de gestion de l'ANDRA qui pourrait s'avérer insuffisante pour gérer un projet aussi ambitieux que Cigéo. Et c'est pour cela que la Cour des comptes a formulé la recommandation suivante : « Assurer dans l'enveloppe des coûts prévus, les principales applications de gestion au sein d'une version plus adaptée du progiciel de gestion intégré ». Voilà ce qu'on pouvait dire sur le fonctionnement de l'ANDRA.

### **Mme Noémie HOUARD – Cour des comptes**

Alors, j'enchaîne sur la partie qui est dédiée aux activités de l'ANDRA, où on accorde une attention particulière aux deux projets de centres de stockage, Cigéo et le projet de stockage de déchets de faible activité à vie longue sur le site de Soulaire. S'agissant de Cigéo, sa mise en service accuse un retard d'au moins 20 ans par rapport à l'échéance de 2025 prévue initialement par le législateur. La création ne sera pas autorisée avant 2027, et le projet ne sera pas mis en service avant 2050. Les étapes opérationnelles majeures ont toutefois été franchies, puisque le projet a été déclaré d'utilité publique et d'intérêt national. Les aménagements préalables ont débuté, et la demande d'autorisation de création a été déposée auprès de la SNR. Et en mai, l'ANDRA a communiqué son estimation du coût de Cigéo. On observe que la méthode de chiffrage s'est beaucoup améliorée, alors que la définition du coup de Cigéo entre 2014 et 2016 avait été une source de tension majeure avec les producteurs de déchets, la méthode de chiffrage satisfait désormais toutes les parties et semble adaptée aux enjeux futurs.

Comme tout projet nucléaire, Cigéo suscite des oppositions avec des risques accrus à l'approche de l'autorisation de création. Elle dépend pour beaucoup des retombées économiques et fiscales du projet sur le territoire et donc des choix qui seront retenus en matière de fiscalité. La Cour recommande donc de définir sa fiscalité future par voie réglementaire dans les meilleurs délais, dès 2025, avant le lancement de l'enquête publique qui se tiendra en 2026. La Cour recommande également de définir sans délai un mode de financement pérenne de la construction.

Quant aux déchets de faible activité à vie longue, ils ne sont pas acceptés dans les stockages exploités en surface compte tenu de leur activité à vie longue, et leur faible activité ne justifie pas non plus un stockage géologique profond dans Cigéo, si bien qu'aujourd'hui, 280 000 mètres cubes de déchets se trouvent sans solution de stockage définitif. Un site avait été identifié pour les stocker à Vendeuve-Soulaines, mais ce projet accuse un retard de plus de 30 ans. Et surtout, on sait désormais que ce site n'est pas adapté au stockage de l'ensemble des déchets de faible activité à vie longue. Il n'existe donc pas de solution de stockage opérationnelle pour ces déchets, ce qui compromet la crédibilité de la filière nucléaire dans sa capacité à gérer l'ensemble des déchets radioactifs. La Cour formule donc trois recommandations pour que se rapidement identifient les solutions adaptées pour les différentes catégories de déchets FAVL. D'une part, les modalités de financement des recherches et des études nécessaires doivent être définies sans attente dès 2025. Le coût du projet de Vendeuve-Soulaines doit être stabilisé et la recherche des sites adaptés complémentaires doit être lancée dans les meilleurs délais dès 2026. Enfin, pour les déchets de très faible activité, les capacités de stockage risquent d'être insuffisantes dès 2040, malgré l'extension récente du centre dédié à leur stockage, un nouveau site doit donc être opérationnel d'ici 2040.

### **Mme Nathalie COMMEAU – Cour des comptes**

Enfin, je vais évoquer la partie comptes et budget. La situation financière de l'ANDRA est saine. Depuis 2021, d'ailleurs une augmentation de la trésorerie pour la partie non dédiée à Cigéo et la gestion d'actifs dédiés et de provisions sont suffisants. Les ressources que l'ANDRA consacre à Cigéo sont issues de deux fonds : L'un *Recherche*, l'autre *Conception*, chacun alimenté par sa taxe. Les financements actuels sont assurés, mais rien n'est garanti à moyen terme, car le fonds *Conception* va cesser à l'autorisation de création de Cigéo et sera immédiatement remplacé par le fonds *Construction*. Or, il est prévu pour l'instant que le fonds *Construction* soit alimenté par convention. Or, élaborer des conventions et les renouveler prend du temps. On l'a constaté dans la gestion des déchets de type FAVL et la Cour l'avait également observé dans son rapport de l'ANDRA datant de 2004, quand le laboratoire de Bure était financé par convention et non via la taxe *Recherche* qui a été mise en place depuis. Or, il ne faudrait pas que le développement de Cigéo soit ralenti en raison du temps pris pour négocier les conventions, par exemple, ou en raison d'un résultat des négociations des conventions qui ne serait pas à l'avantage de l'ANDRA. C'est pourquoi la Cour a formulé la recommandation suivante dans son rapport : « Définir un mode de financement pérenne alimentant le Fonds construction de Cigéo ». Ce qui clôt notre présentation sur le rapport de la Cour relatif à l'ANDRA.

### **M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci beaucoup pour cet éclairage. On va du coup prendre des prises de parole des participants. On va également réactiver le chat. Vous pourrez effectivement poser des questions aussi sur le chat... On va avoir à peu près 20 minutes de temps d'échanges. Je vous invite à lever la main pour que je puisse vous identifier... Je rappelle, on essaye de faire concis pour que ça puisse faire bien tourner la main. Je vois qu'il y a Jean-Luc... J'imagine que c'est Jean-Luc N qui a pris la parole. Je vous laisse du coup poser votre question.

### **M. Jean-Luc N - Participant**

Comme pour les précédentes réunions, je suis quand même très surpris du laxisme de la France, on va dire, en général, concernant le financement de ces déchets-là, de leur devenir, entreposage ou autre. Mais moi, je suis complètement, j'hallucine quoi. D'un côté, la France décide, il y a très longtemps, d'un programme électronucléaire, mais d'un autre côté, on ne s'occupe pas des déchets produits par cette industrie. Je ne comprends pas. Je ne sais pas s'il y a des gens susceptibles de répondre à cette question,

mais Je suis complètement étonné. C'est hallucinant. On se demande dans quel pays on vit. C'était une remarque, mais je suis complètement désorienté. Depuis que je participe à vos réunions, depuis début octobre, j'hallucine quoi... Merci.

#### **M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Est-ce qu'il y a des personnes qui sont intervenues qui veulent réagir vis-à-vis de cette remarque ? Qui était plutôt une remarque qu'une question en tant que telle.

#### **Mme Noémie HOUARD – Cour des comptes**

Moi, je veux bien réagir sur le retard pris dans Cigéo - donc Noémie Houard, Cour des comptes. C'est vrai qu'on observe qu'il y a plus de 20 ans de retard qui a été pris depuis l'échéance de 2025, qui avait été fixée par la loi de 2006. Mais il y a quand même des échéances majeures qui ont été franchies depuis. Je les ai rappelées dans ma présentation. Il faut aussi noter que le projet Cigéo, il se caractérise par une cinétique lente, mais c'est aussi parce qu'on a un projet qui est extrêmement complexe sur le plan technique, avec de fortes exigences de sûreté, une sensibilité politique forte Ce qui explique ces échéances glissantes. D'une part, on observe la complexification de la réglementation en matière d'environnement et d'urbanisme, la montée en progressif en compétences nécessaires de l'ANDRA. Par ailleurs, il y a eu la crise sanitaire liée au Coronavirus, qui a expliqué un certain nombre de retards, plus la volonté des parties prenantes d'enjamber des échéances électorales en 2020-2022, pour sécuriser d'une certaine façon le projet. Donc ce qui explique ce retard. Mais encore une fois, des échéances majeures ont été franchies sur la période.

#### **M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci. Je vais laisser la parole à Monsieur Bernard Laponche.

#### **M. Bernard LAPONCHE - Participant**

Oui, bonjour. Merci. Sur la question du financement de Cigéo, une valeur qui a longtemps été avancée, c'est celle qui avait été donnée en 2016 par la ministre Ségolène Royal, qui était tout à fait artificielle, puisque l'évaluation par l'ANDRA était de 37,5 milliards d'euros - en 2016, donc ça ferait beaucoup plus aujourd'hui - et il y a eu un arbitrage, parce que EDF a considéré que ce coût était absolument considérable. Et donc, on est arrivé au chiffre de 25 milliards qui n'avait aucune signification. Ça, c'est mon premier point.

Le deuxième point, c'est très difficile de parler du coup de Cigéo, de façon sur l'ensemble du projet, puisque comme vous le savez, le projet va s'étendre à la fois en construction et en exploitation sur à peu près 200 ans. Donc, définir un coût sur une telle période n'a guère de sens. Par contre, ce qui est important, et serait de connaître aujourd'hui le coût de construction et de financement de cette construction. Alors, l'ANDRA vient de produire un document là-dessus qui dit qu'en euros de 2023, je crois, le coût de construction serait de 10 milliards d'euros. Il est probable que ce chiffre est relativement faible par rapport à la réalité, puisque l'ANDRA a tout intérêt à ne pas présenter un coût trop élevé. Donc, si on part de 10 milliards en 2023, ça sera nettement plus dans quelques années, puisque la construction ne commencera que dans... On ne sait pas trop quand d'ailleurs, puisqu'il n'y a pas encore d'approbation de la demande d'autorisation de construction. Et donc, la question se pose sur le financement de ces travaux, avec un minimum, à mon avis, un minimum de 10 milliards et probablement nettement plus. Et on ne saura le coût réel, si je puis dire, que lorsqu'on aura connaissance des contrats passés par l'ANDRA auprès des constructeurs - c'est-à-dire ceux qui vont creuser l'ensemble des galeries, qui est surtout sur un projet qui est particulièrement cher, puisqu'il est réparti, comme vous le savez, sur deux départements, pour des raisons de bénéfices fiscaux.

Donc, voilà comment se pose, dans l'immédiat, la question du coût de Cigéo, qui est essentiellement la connaissance du coût de construction, d'une construction initiale, puisque ces travaux sont considérables, puisqu'il y a deux zones, l'une dans la Meuse et l'autre dans la Haute-Marne. Ce qui entraîne un coût certainement très supérieur à ce que pourrait être une solution différente, qui est d'ailleurs proposée dans des documents que j'ai pu rédiger...

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Il faut conclure. Merci beaucoup. Désolé, j'étais obligé d'intervenir, mais parce qu'il faut que chacun puisse aussi participer. Pour rappel, il y a quand même un webinaire spécifiquement sur Cigéo et la phase qui va avoir lieu le 25 novembre. Vous aurez, à mon avis, plus d'informations aussi sur ce sujet-là spécifiquement. Est-ce qu'il y a un intervenant qui peut répondre à cette remarque qui a été faite présentement ou je le laisse intervenir ?

**Mme Noémie HOUARD – Cour des comptes**

Excusez-moi, je suis Noémie. Moi, j'ai été sortie de la réunion quelques secondes Je suis vraiment désolée. Du coup, je comprends que c'est une question sur le chiffrage de Cigéo. Je veux bien que vous la reformuliez, s'il vous plaît, savoir si elle s'adressait à moi.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Il y avait une remarque, effectivement, sur les coûts de fabrication de Cigéo, c'était sur ça, aussi...

**M. Alain SLAMA – Cour des comptes**

Si tu veux Noémie, je peux répondre...

**Mme Noémie HOUARD – Cour des comptes**

Vas-y, je t'en prie parce que je n'ai pas...

**M. Alain SLAMA – Cour des comptes**

J'ai entendu la remarque qui d'ailleurs était très pertinente et qui va dans le sens de ce qu'a écrit la Cour des comptes, puisqu'effectivement, c'est très difficile de chiffrer le coût de Cigéo. Il y a eu une évaluation qui a été faite en 2016 avec un arrêté et cet arrêté doit être actualisé normalement d'ici la fin de l'année. Donc, première réponse importante, ça sera la publication d'un nouvel arrêté. Pour l'instant, tout ce qu'on sait, c'est qu'effectivement, la fois d'avant, il y avait d'une part l'ANDRA qui avait travaillé de son côté, et d'autre part, les producteurs de déchets qui avaient travaillé de leur côté avec des évaluations, comme ça a été dit, avec de très grands écarts. Là, ce qu'on a pu valider, c'est qu'il y a eu une méthode commune et même s'il y a des scénarios, tous les acteurs sont d'accord sur la décomposition des coûts.

Donc maintenant, il reste - et c'est important - à bien fixer les choses et à publier cet arrêté d'actualisation des coûts qui sera comparable à celui de 2016. Avec quand même une limite qu'a très bien indiqué le citoyen qui est intervenu, c'est-à-dire que de toute façon, ça reste difficile d'estimer le coût d'exploitation sur 150 ans de Cigéo. C'est pour ça que la Cour des comptes a insisté beaucoup dans son rapport, et on a même fait une recommandation pour dire qu'il fallait identifier le coût d'investissement, c'est-à-dire effectivement le coût de construction initial. Et le montant qui a été indiqué de 10 milliards - nous on était partis sur 7 milliards, mais 7 milliards en euros de 2012, pour pouvoir le comparer avec l'arrêté de 2016, donc, effectivement, l'ordre de grandeur, si on est en euros 2023, c'est bien 10 milliards d'euros. Et ce montant-là, la Cour des comptes souhaiterait qu'il soit identifié dans l'arrêté qui va être publié à la fin de l'année, de façon à ce que les citoyens puissent connaître le coût d'investissement de Cigéo.

**Mme Noémie HOUARD – Cour des comptes**

Et je compléterai. Merci beaucoup Alain. Je compléterai aussi ce que vient de dire Alain. C'est-à-dire que quand on regarde le chiffrage de Cigéo qui avait été proposé par l'ANDRA en 2016, il s'est élevé à 34,5 milliards d'euros quand on intègre la fiscalité, donc bien plus élevé que les 25 milliards d'euros de l'arrêté de 2015 - dont on n'a jamais vraiment connu la méthodologie sous-jacente d'ailleurs. Et donc, l'ANDRA, dans son dossier de chiffrage remis en mai dernier, a établi les écarts par rapport à ce chiffrage de 34,5

milliards d'euros. Donc, finalement, quand on compare les plus et les moins, ils observent probablement une baisse de 3 milliards d'euros liée au coût des phases d'investissement ultérieures, liée à l'optimisation du nombre du format des alvéoles, une baisse de 1 milliard d'euros sur tout ce qui est maintenance et exploitation, mais une hausse de 3 milliards d'euros liée à la phase de construction initiale qui s'explique aussi par le fait qu'approchant de la phase d'investissement en tant que telle, de la phase projet, on connaît mieux les prix unitaires des maîtrises d'œuvres et qu'on a fait des études d'avant-projets beaucoup plus poussées.

Donc, finalement, quand on regarde le chiffrage de 2016 de 34,5 milliards d'euros - hors fiscalité, on était à 29,7 milliards d'euros - et si on regarde le chiffrage proposé par l'ANDRA en mai dernier, on serait plutôt à 28,6 milliards d'euros si on fait +3-3-1 comme je viens de le dire.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci pour ces éclairages. Je vais prendre encore les mains qui sont levées. N'hésitez pas sur le chat si vous avez des questions à lever vos mains aussi, parce que comme il y a beaucoup de mains levées qu'il nous reste à peu près 10 à 12 minutes d'échanges, on n'aura peut-être pas l'occasion de faire remonter les questions du chat...Je vais laisser à monsieur Parisot de poser cette question. Donc, pour que tout le monde puisse s'exprimer, pensez à faire concis, s'il vous plaît.

**M. Jean-Pierre PARISOT - Participant**

Bonjour, Jean-Pierre Parisot. Je fais partie de la Commission locale d'information des installations nucléaires de Saclay. J'ai des questions essentiellement sur la présentation du... du Conseil des comptes. J'ai entendu parler d'une date de 2018 : Vous avez travaillé sur des données de 2018 ?

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

C'était votre question du coup, Monsieur Parisot, qui était pour la Cour des comptes ?

**M. Jean-Pierre PARISOT - Participant**

Une des questions, oui. Il n'y a pas mal de questions à détailler.

**Mme Noémie HOUARD – Cour des comptes**

Alors, notre rapport d'instruction couvre la période qui remonte de 2018 à début 2024. C'est-à-dire qu'on a vraiment considéré - nous, on travaille sur pièces - et donc on a récupéré énormément d'informations sur toute cette période d'instruction. Ce qui nous permet d'ailleurs de comparer les méthodes employées par l'ANDRA, typiquement pour travailler avec les producteurs de déchets sur le chiffrage de Cigéo. On a analysé la gouvernance, les comptes, le budget, les RH, les achats sur toute cette période 2018-2024.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Je crois Monsieur Parisot, si vous avez d'autres questions, on n'a pas votre micro. Et juste, je vous inviterai à poser toutes vos questions, comme ça on peut après y répondre et effectivement laisser la parole à d'autres personnes. Merci.

**M. Jean-Pierre PARISOT - Participant**

La deuxième question, c'est le deuxième site de stockage. Je n'ai pas bien entendu la localisation de ce site de stockage.

**Mme Noémie HOUARD – Cour des comptes**

Vous parlez du centre de stockage de déchets de faible activité à vie longue, c'est ça ?

**M. Jean-Pierre PARISOT - Participant**

Moyenne activité vie longue, oui.

**Mme Noémie HOUARD – Cour des comptes**

Faible activité vie longue ? En tout cas, si c'est celui-là dont il s'agit, le site identifié en 2013 c'est un site à Vendevre-Soulaines dans l'Aube, à proximité des centres qui sont d'ores et déjà exploités par l'ANDRA, le CSA et le Cires. Mais comme vous l'avez bien compris...

**M. Jean-Pierre PARISOT - Participant**

Vous avez parlé du progiciel de gestion du SI aussi...

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

...Juste, monsieur Parisot, parce qu'il y a d'autres personnes qui lèvent la main. Je vous invite vraiment à poser toutes vos questions. On va les écouter et après, on va faire passer à une autre personne, sinon on ne va pas pouvoir s'en sortir et personne ne va pouvoir parler derrière vous. Votre micro est coupé...

**M. Jean-Pierre PARISOT - Participant**

C'est ma dernière question. Le progiciel de gestion auquel vous faites référence pour le SI de Cigéo... Je n'ai pas bien compris le nom.

**M. Alain SLAMA – Cour des comptes**

On n'a pas voulu citer une marque en particulière, mais c'est un progiciel de gestion qui est très courant dans les entreprises. Et l'ANDRA a essayé d'installer une nouvelle version de ce logiciel de gestion et cette installation n'a pas été satisfaisante. Tout ça est écrit dans notre rapport, dans le rapport de la Cour des comptes. Et donc, l'ANDRA doit reprogrammer une installation de ce progiciel de gestion.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci. Vous avez fini vos questions, monsieur Parisot ? Oui ? Merci beaucoup. Je vais donner la parole à monsieur... Alors désolé, si j'écorche votre nom, Régis Weissrock. Je vous laisse poser votre question.

**M. Régis WEISSROCK - Participant**

Bonsoir, Régis Weissrock pour les Voix du nucléaire. Donc, si on a bien compris, ce qui peut faire augmenter le coût, c'est de repousser les décisions et de repousser les choses de proche en proche. Donc forcément, les coûts vont augmenter avec tout ce qui est actualisation. Et en même temps, il est impossible de fixer aujourd'hui un coût définitif pour des travaux qui vont durer sur des décennies. Ça, c'est pour Cigéo.

Concernant les déchets FAVL, qu'est-ce qui empêche actuellement de fixer des coûts ? Est-ce que c'est la recherche qui attend un go politique ou c'est simplement on ne sait pas faire ? Et en troisième, est-ce qu'on a une idée du coût de la recherche, justement pour fixer une filière FAVL pertinente et qui soit robuste et sûre ? Ce qui est l'objectif de la gestion des déchets. Voilà, merci.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci...

**Mme Noémie HOUARD – Cour des comptes**

Oui, alors du coup, s'agissant de Cigéo - je laisserai aussi mes collègues compléter, mais c'est un projet qui est d'une telle envergure et d'une telle complexité, que de toute façon, il embarque avec lui une progressivité intrinsèque et que de fait, au fur et à mesure du temps - c'est aussi l'esprit du principe de réversibilité - au fur et à mesure des progrès technologiques qui sont faits, des décisions prises dans le cadre de la politique énergétique, voire des évolutions, des choix des générations futures, l'idée, c'est de toute façon de revoir aux étapes majeures du projet tout ce qui est lié au coût de Cigéo, au périmètre du stockage, et donc, à chaque étape clé, l'idée, c'est de revoir ces éléments-là, donc au moment de la phase d'autorisation de création, ensuite, à la fin de la phase industrielle pilote ou encore au moment de la mise en exploitation.

Sur la question des déchets de faible activité à vie longue, quels sont les facteurs limitants ? Déjà, ce qu'il faut bien voir, c'est qu'à la différence du projet Cigéo, aujourd'hui, il n'existe pas de fonds *Conception*, de fonds *Recherche* qui permettent de financer les études et les recherches nécessaires à ce projet. Si bien que l'ANDRA a dû passer au fil de l'eau un certain nombre de conventions avec les producteurs de déchets pour avancer là-dessus et a dû mobiliser aussi des fonds propres. C'est pour ça que nous, on fait une recommandation pour que soient mis en place dès 2025 des fonds qui soient financés par les producteurs de déchets, justement pour avancer sur les études et les recherches. Moi, aujourd'hui, avec mes collègues de la Cour, on ne pourra pas vous dire exactement quels sont les financements nécessaires. En tout cas, nous, on invite à définir, à mettre en place ce type de fonds.

On invite aussi à chiffrer le coût du stockage en faible profondeur à Soulaïnes, ce qui n'a pas été fait, alors que ça a été fait pour Cigéo. Voilà.

#### **M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci. Il y avait une main levée qui s'est baissée. C'est peut-être que la question ne veut plus être posée. Sinon, on va clore ce temps d'échanges avec des questions issues du chat. Alors, vu le temps imparti, on ne va pas pouvoir toutes les prendre, malheureusement, mais j'en fais remonter une : On évoque beaucoup l'industrie électronucléaire, mais qu'en est-il des hôpitaux, par exemple ? Comment finance-t-on les déchets issus du médical ? Peut-être que la personne qui représentait la DGEC peut peut-être y répondre ?

#### **M. Briec PETIT-COHAS - DGEC**

Oui, Effectivement, on s'est concentré, et notamment dans la présentation des échanges, sur les exploitants de la filière électronucléaire qui, au regard de sa part dans l'ensemble du sujet de la gestion des matières et déchets, est plus souvent mise en avant. Les principes sont les mêmes. Je ne saurai pas vous répondre en détail, mais en principe, les établissements concernés ont les mêmes obligations en tant qu'exploitants d'installations qui sont classées au titre des activités nucléaires et donc épousent le même cadre global de financement et également de couverture des charges pour les déchets qu'ils produisent.

#### **M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci. Je vais prendre la dernière main levée de madame Aurélie Barbaux et après, on passera aux séquences suivantes. Je vous invite à poser votre question, s'il vous plaît. Alors, juste penser à allumer votre micro...

#### **Mme Aurélie BARBAUX - Participante**

Pardon. Excusez-moi, je suis dans les transports. Bonjour, merci. Aurélie Barbaux. Ma question portait sur les combustibles usés, qui ne sont pas considérés comme des déchets, mais comme des matières qui s'accumulent. Autant que je sache ils vont continuer à s'accumuler avec les nouveaux EPR. Et je voulais savoir combien coûte leur gestion ? Et la France a décidé de fermer le cycle du combustible. Donc savoir si on a chiffré combien ça allait coûter ? Qui va payer ? Et du coup, est-ce que c'est provisionné ?

#### **M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci...

**M. Briec PETIT-COHAS - DGEC**

Je vais proposer de prendre la réponse à la question et peut-être en laissant éventuellement d'autres personnes compléter, mais je crois que par ailleurs, dans les sujets qui sont évoqués dans le webinaire, on aura peut-être l'occasion d'approfondir. Mais effectivement, les combustibles usés sont considérés comme des matières en vue de leur réutilisation prévisionnelle, prévue ou envisagée. Dans ce qui a été présenté tout à l'heure - et comme je le disais, le cadre qui a été présenté s'applique tant aux matières qu'aux déchets - et donc aujourd'hui, pour ces matières, les coûts nécessaires pour notamment leur conditionnement, leur entreposage, le cas en vue de leur réutilisation future, sont bien provisionnés par les exploitants. En pratique, dans les chiffres qui ont été présentés, notamment les 80 milliards d'euros de dépenses futures brutes identifiées pour la gestion des combustibles et des déchets, on a effectivement les coûts de gestion de ces matières que sont les combustibles usés. Je ne saurais pas vous donner, en revanche, le montant exact au titre spécifiquement des combustibles usés.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci. Est-ce que quelqu'un veut compléter ce point de précision ?

**M. Henri LE MONIÈS DE SAGAZAN - EDF**

Henri de Sagazan pour EDF. Effectivement, le point va être abordé lors de la table ronde qui suit.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Très bien, merci. Donc, clure ce temps d'échange et on va poursuivre justement avec un rapport d'étonnement du Groupe citoyen. Je vais laisser la parole à Véronique Morel.

**Mme Véronique MOREL – CPDP**

Bonsoir à tous. Bonsoir à toutes et tous. Nous allons ouvrir une séquence portée par deux représentants du Panel citoyen. Je vous en parle un petit peu en introduction pour vous parler de leur travail et de la composition de ce groupe. Donc, depuis le début de ce débat, dès fin septembre, nous avons réuni une vingtaine de citoyens, hommes et femmes d'une diversité géographique. - ils viennent de toute la France. Ils sont de tous âges et de toutes professions. Ils ont travaillé au tout début du débat public pour écrire une première contribution qui était un guide de lecture et d'étonnement et des questions concernant le dossier du projet. Et pour ceux qui nous ont suivi pendant le webinaire d'ouverture, le 13 octobre, vous avez pu voir Alexia et Romain qui venaient rendre compte de ce travail lors de ce webinaire.

Nous avons proposé au groupe de citoyens de travailler sur une deuxième séquence concernant justement les coûts et les financements de la gestion des matières et des déchets radioactifs. Ils vont vous expliquer comment ils ont travaillé et puis leurs questions, leurs étonnements, leurs ressentis par rapport à cette séquence de travail. Je vais vous demander d'accueillir et je vais laisser la parole à Joëlle et Muriel, qui vont maintenant vous présenter leur travail. Merci.

**M. Joël SIROT – Groupe citoyen**

Bonjour à toutes et à tous. Je m'appelle Joël, j'habite en Vendée et je fais partie de ce panel de citoyens qui vient de toute la France. Nous avons réfléchi ces dernières semaines à l'aspect Coûts et financement de la gestion des matières des déchets nucléaires ou des déchets radioactifs. Le 27 octobre dernier, nous avons eu une présentation sur ce sujet par des représentants de la DGEC, de EDF et d'Orano.

Nous sommes plutôt rassurés d'apprendre qu'il existe des plans de financement régulièrement révisés et qu'un contrôle continu est assuré par les autorités publiques. La prise en compte des coûts sur le très long

terme, à l'échelle de 40, voire 100 ans, nous surprend positivement. Cela montre une attention portée aux générations futures, chose qui nous préoccupe beaucoup.

Nous comprenons également que de manière indirecte, dans le cas d'EDF, les particuliers financent une partie du système via leur facture d'électricité. Donc, il est prévu concrètement que les coûts soient provisionnés et l'argent prudemment placé. Nous partageons le sentiment que pour toutes les grandes structures comme EDF ou Orano, le cadre est clair et les obligations bien identifiées.

Toutefois, après la présentation de représentants de Greenpeace le 3 novembre dernier, et étant donné que le discours et les chiffres présentés sont peu en accord avec ce qu'on avait pu apprendre précédemment, ce fut pour nous un petit peu une douche froide. Il devient difficile de se faire une opinion éclairée. Nous passons d'un ton rassurant à un ton alarmiste et nous faisons face à de nouvelles questions : Quelle est la fiabilité des méthodes de calcul des coûts ? D'autre part, on nous dit que tout est prévu, mais quoi qu'il en soit, il existe toujours une part d'imprévu. EDF ainsi que l'État sont endettés. Alors, quel sera l'impact sur le contribuable, au cas où les prévisions devaient être revues à la hausse ou en cas de crise économique ? Concernant le projet Cigéo, ce projet de stockage profond des déchets radioactifs, nous sommes étonnés d'apprendre qu'une fois les déchets placés, aucun fonds supplémentaire n'est prévu pour envisager un autre mode de traitement. Autrement dit, la réversibilité annoncée du stockage, bien qu'elle soit techniquement possible, n'est pas prise en compte économiquement. De nombreuses questions restent donc en suspens. Je donne la parole à Muriel.

### **Mme Murielle Y – Groupe citoyen**

Bonjour à tous. Désolé pour ma voix, je suis un petit enrhumée. Alors moi, c'est Murielle, j'ai 50 ans, j'habite à Tourcoing. Et moi aussi, je fais partie du panel des citoyens concertés dans toute la France. Comme l'a rappelé Joël, nous avons dû réfléchir sur ces coûts de financement et de gestion. Les questions principales qu'on a pu relever, c'est : comment sont vraiment calculés les coûts de gestion ? Sur quelles bases sont-elles calculées ? Est-ce que ces calculs sont fiables ? - Parce que nous voyons qu'il y a une dichotomie entre ce qui est dit et ce qui est vraiment fait. Puisque nous n'avons pas de recul suffisant, c'est évidemment important par rapport à certains pays concernant le démantèlement de certaines centrales, donc, comment pouvons-nous dire que ces calculs sont vraiment fiables ?

Au niveau du principe *pollueur-payeur* qui a été évoqué, nous observons principalement que ces fonds sont principalement utilisés pour les déchets et non pour les matières. Donc, à quel niveau, malgré les audits, en sommes-nous vraiment réellement, actuellement ? Avons-nous suffisamment les moyens financiers afin d'être à l'équilibre sur les décennies à venir ? Ces moyens reposent sur des estimations. Donc, est-ce qu'il y a une façon de savoir si vraiment ces calculs sont vraiment fiables sur les montants provisionnés ?

Et de plus, nous voyons que certains pays européens sont un peu plus généreux au niveau... et beaucoup plus ambitieux sur la prise en charge de ces approvisionnements. Donc, on voulait savoir aussi comment était calculé le financement... pour les années, les décennies à venir... Parce qu'on se rend compte qu'il y a plus de... Pour certains, on estime pour le démantèlement sur plus de 100 ans, pratiquement. Donc, quels moyens vraiment économiques avons-nous, avec certitude ? Et en cas de crise économique, sommes-nous vraiment préparés afin de ne pas laisser de dettes pour les générations à venir ? C'était nos préoccupations principales, principalement, sur cette question. Je ne sais pas si... j'ai tout évoqué clairement.

### **Mme Véronique MOREL – CPDP**

Merci beaucoup Murielle et Joël de nous avoir fait part de votre travail. Je signale également que la deuxième contribution du Groupe citoyen sur ce sujet des coûts et des financements sera disponible en ligne demain sur la plateforme du débat. Vous pourrez tous et toutes télécharger le document et en prendre connaissance. Nous allons maintenant ouvrir une deuxième partie de cette soirée, plutôt sous format table ronde, comme cela vous a été annoncé en introduction. Alors pourquoi ? Lors du webinaire d'ouverture, pour ceux qui étaient présents, vous avez vu que nous avons travaillé en sous-salle, en sous-salle virtuelle

dans *Zoom*, pour faire émerger des questions par thématique. Nous avons également toutes les contributions du panel citoyen et le débat progresse. Nous allons du coup réutiliser ces questions. Nous les reprenons dans chacun des webinaires thématiques pour les approfondir et pour tenter d'y apporter des réponses. La séquence qui va s'ouvrir maintenant, elle s'appuie sur des questions qui ont déjà été émises, effectivement, dans les webinaires précédents.

Elle va rassembler cinq intervenants : Monsieur Petit-Cohas de la DGEC, que vous avez déjà entendu tout à l'heure, monsieur Romary, d'Orano, monsieur Le Moniès de Sagazan d'EDF, madame Saquet de l'ANDRA et monsieur Nace de Greenpeace. Nous allons lancer une série de quatre questions et pour chacune de ces questions, deux ou trois intervenants parmi ces cinq personnes vont venir y répondre dans un temps limité de deux minutes chacun. Je les remercie par avance de bien respecter ce temps de parole pour que l'échange puisse être à la fois dynamique et en même temps, tenir dans le timing que nous avons fixé. Nous partons pour 30, 35 minutes d'échanges avec quatre questions successives et à l'issue de ces quatre thèmes qui seront alimentés et avec des réponses de chacun de ces intervenants, nous nous retrouvons pour un deuxième temps d'échanges avec vos questions dans le chat, le chat qui rouvrira donc à l'issue de cette table ronde. Donc, je vais passer la parole à Alexis pour vous présenter le premier thème à aborder et lancer cette première question.

### **M. Alexis GEISLER-ROBLIN - CPDP**

Merci. Alors, la première question qui sera posée à trois intervenants sera donc celle qui est déjà réapparue dans le chat et dans les différents échanges, de cette clarification et de cette distinction entre matière et déchet, ce qui fait également écho à notre webinaire de la semaine dernière. Donc derrière, la question est : quels sont les impacts de cette classification pour les coûts de gestion ? Et en réponse à cette question, nous allons inviter l'ANDRA à répondre, puis Orano, puis Greenpeace.

### **Mme Gaëlle SAQUET - ANDRA**

Bonjour. Vous m'entendez très bien ? Bonjour à tous. Donc Gaëlle Saquet, secrétaire générale de l'ANDRA. Pour aborder cette question, j'ai choisi de prendre l'angle de : c'est quoi un chiffrage et comment est-ce qu'on évalue les différentes étapes d'un chiffrage. Je pense que ça fait écho aussi à beaucoup de questions qu'il y a eu tout à l'heure ainsi que dans le chat. Vous pouvez passer le transparent suivant, s'il vous plaît... Quand on se pose la question de savoir si une matière doit devenir ou pas un déchet, on va réfléchir à quelle filière de gestion lui correspondrait le mieux. Parfois, les filières de gestion peuvent exister, mais parfois, elles n'existent pas encore. On en parlait tout à l'heure sur les déchets FAVL. On va commencer déjà par travailler : c'est quoi les volumes dont on parle, c'est quoi les conditionnements et les différentes hypothèses de conditionnement qu'on peut faire. Quelles sont les chroniques de livraison, quels seraient les flux annuels qu'on est capable ou pas d'accepter. Et à partir de ça, on va commencer à travailler sur des données en termes d'exploitation, combien d'années, c'est quoi les conditions de maintenance, c'est quoi les conditions de surveillance et tout autre élément qui pourrait avoir une importance sur, derrière le coût du projet, sa structure, son architecture.

Derrière, on peut enfin faire un chiffrage, mais il faut avoir conscience qu'on a potentiellement des boucles d'études, de validations, d'évaluations, etc. Et c'est seulement comme ça qu'on peut avoir un chiffrage robuste. Comme disait madame Houard tout à l'heure : plus les études sont détaillées, plus le chiffrage aura une qualité de précision importante. Et de la même façon que disait monsieur Laponche également, forcément, quand on aura les retours d'offres des constructeurs pour Cigéo, on aura là beaucoup plus de précisions.

Un petit exemple avec le transparent suivant sur le chiffrage de l'inventaire de réserve de CGO, qui sont des études qu'on a faites dans le cadre de la demande d'autorisation de création. On a étudié deux scénarios qui ont pour base tous les deux 60 ans de durée de fonctionnement des réacteurs et également le déploiement des six nouveaux réacteurs EPR2. Ça, c'est les alternatives à notre inventaire de référence qui était acté dans la demande d'autorisation de création.

Dans ces deux scénarios étudiés, avec ces mêmes bases, on a une hypothèse avec le traitement des combustibles usés ou sans le traitement des combustibles usés qu'on a étudiée. Ça, ça conduirait typiquement à créer un quartier dédié aux combustibles usés non-retraités qui modifierait les volumes de stockage ainsi que l'emprise de stockage totale. Et quand on compare ces deux scénarios, l'impact sur le coût du projet de Cigéo serait de l'ordre de 20% en plus par rapport au scénario avec retraitement.

Je ne vais pas aller plus loin dans le détail de ce slide qui est un peu chargé, mais c'est pour que vous puissiez le lire à tête reposée derrière.

### **M. Alexis GEISLER-ROBLIN - CPDP**

Merci beaucoup. Nous donnons maintenant la parole à Orano pour répondre à cette question. Monsieur Romary ?

### **M. Jean-Michel ROMARY - ORANO**

J'active mon micro... Bonsoir à toutes et à tous. Oui, donc pour répondre à cette question, on a choisi un cas d'école qui est l'uranium appauvri dont on avait parlé l'autre fois, qui est une matière... Dans un webinaire précédent, on avait beaucoup détaillé ce sujet, donc je ne vais pas reprendre tout ce qui est dit là, qui a déjà été évoqué la dernière fois. Simplement pour rappeler que l'uranium appauvri, c'est deux propriétés d'Orano, c'est la pratique internationale qui veut que l'enrichisseur - donc celui qui procède aux opérations d'enrichissement de l'uranium - soit à la fin propriétaire de l'uranium appauvri. C'est la pratique internationale et la pratique commerciale. Il y a un stock qui est identifié. On en a parlé la dernière fois et aujourd'hui, tout ça est entreposé sur les sites d'Orano de manière sûre, sous une forme stable, dans des conditionnements adaptés d'entreposage pour la durée éventuelle par rapport à leur utilisation future. Avec des pistes de valorisation qui sont effectives, de petites quantités comme le combustible MOx, des pistes de valorisation qui peuvent être le ré-enrichissement, et là, on pourrait enrichir la totalité du stock en fonction des conditions économiques. Et puis des perspectives futures d'utilisation également de cet uranium appauvri.

Pour revenir sur la thématique d'aujourd'hui, cette matière, c'est une matière, ce n'est pas un déchet, ne fait pas l'objet de provisions de type *fonds dédiés*. Par contre, bien sûr, les dépenses afférentes à la gestion de cet uranium appauvri sont identifiées et sont prévues dans les comptes d'Orano. Et je vous ai indiqué ici, les coûts d'entreposage, qui sont les montants principaux des dépenses liées à la gestion actuelle, c'est à peu près 5 millions d'euros par an. C'était en 2023, le chiffre 2023, mais il est stable d'une année sur l'autre, aux conditions économiques près. C'est une matière qui est gérée. Ça nous coûte à peu près 5 millions d'euros par an, actuellement.

Si jamais ça devenait un déchet, je passe sur la planche suivante, s'il vous plaît... Si jamais ça devenait un déchet, ça remet en cause beaucoup de choses. Déjà, ça veut dire que l'uranium appauvri n'est plus une substance qui peut accéder au marché mondial de l'uranium. On ne peut plus le gérer en tant que tel, puisque ça devient un déchet. Donc, en particulier, on serait obligé de retourner cet uranium appauvri vers les clients d'Orano qui ont passé des contrats d'enrichissement. On serait les seuls à faire ça au niveau international. Ça serait donc la fin des contrats étrangers puisqu'on déséquilibre complètement l'équilibre du contrat. Et donc, nos clients, a priori, iraient ensuite vers d'autres enrichisseurs qui, eux, ne leur retourneraient pas l'uranium appauvri. Sans modification de la pratique internationale, c'est la fin de nos contrats étrangers d'enrichissement et donc la fin de la filière d'enrichissement en France. À terme, c'est ça les conséquences de passage en statut déchet de l'uranium appauvri.

Par ailleurs, on ne pourrait plus exporter cette matière si jamais on voulait la faire réenrichir à l'étranger, ça serait compliqué. Ça s'est déjà passé dans le passé, on l'a déjà fait. Et on pourrait envisager de le faire en fonction des capacités disponibles de ré-enrichissement. Bien sûr, d'un point de vue provision, cette fois-ci, puisque ça devient un déchet, il faudrait immédiatement provisionner les futurs coûts de stockage. C'est un choix ensuite économique qui est à faire. On le ferait au détriment d'autres investissements puisque ça nous coûterait quelque chose, mais en tout cas, il faudrait le faire, la loi nous obligerait à le faire. Ça a été expliqué depuis le début. Encore faut-il, après, provisionner le bon montant, ça a été évoqué. Il faudrait

identifier le bon stockage. Le penser FAVL aujourd'hui n'existe pas. D'autant plus qu'après, il faudra définir un conditionnement avec potentiellement en plus une irréversibilité du conditionnement et du stockage si jamais on se décidait à l'avenir de réutiliser la matière. Voilà, donc des conséquences qui sont fortes aussi de ce côté-là. Et donc, de toute façon, en l'état actuel, si jamais on créait des déchets, ça serait un entreposage sur le long terme, dans l'attente d'une solution de stockage. Donc, il n'y a pas de solution immédiate pour la gestion, donc on n'apporte pas d'amélioration en termes de sûreté, si tant est qu'il y en avait besoin.

Voilà pour ce cas d'école. Après, je suis disponible pour répondre à d'autres questions sur d'autres cas de figure concernant Orano.

#### **M. Alexis GEISLER-ROBLIN - CPDP.**

Merci beaucoup. Je donne maintenant la parole à Monsieur Nace de Greenpeace pour répondre à cette question

#### **M. Nicolas NACE - GREENPEACE**

Bonjour à toutes et tous. On peut directement aller à la slide suivante... En 2019, dans un rapport intitulé : « À Quel prix ? les coûts cachés des déchets nucléaires » nous, Greenpeace France, on avait évalué pour cinq substances radioactives considérées aujourd'hui comme des matières valorisables, le coût de leur requalification en déchets. Le montant de cette requalification s'élevait à plus de 18 milliards d'euros. Depuis, ce qu'on constate dans les chiffres à droite, c'est que les stocks de la plupart de ces matières ont augmenté. On prend d'ailleurs leur non-valorisation actuelle. Et on peut estimer que le montant de leur requalification serait plutôt aujourd'hui autour de 18,5 milliards d'euros dans les conditions économiques de 2019 - donc en réalité beaucoup plus élevées, si on prend en compte l'inflation depuis. Ces chiffres, c'est juste pour cinq types de matières dites valorisables. Il en manque bien d'autres. On peut citer notamment le plutonium ou les rebuts de MOx, qui eux aussi, voient leur quantité entreposée, augmenter nettement d'année en année. Donc, la facture, si on ajoutait ça, serait bien plus élevée.

Donc voilà, on parlait, par exemple, de 80 milliards d'euros pour gérer les déchets nucléaires. On voit que si on incluait la gestion de cette requalification en déchets de ces matières, on serait plutôt autour d'au moins 100 milliards d'euros. On voit bien - et on l'a bien vu, je pense, dans l'intervention précédente - l'intérêt économique pour les industriels de nucléaire de continuer à faire qualifier en matières valorisables plutôt qu'en déchets des substances, même si elles n'ont pas aujourd'hui de réelles perspectives de valorisation concrètes industrielles dans des temps raisonnables.

Nous, on considère - si on va à la slide suivante - que les perspectives réelles de réutilisation de ces matières valorisables, elles sont aujourd'hui très incertaines, voire illusoire. Si on regarde la filière du MOx aujourd'hui, les stocks d'uranium appauvri, ils ont progressé de 8% depuis 2017. Donc, on n'est pas dans une situation de diminution. En réalité, pour fabriquer le MOx, aujourd'hui, on utilise de l'uranium appauvri qui vient d'Allemagne plutôt que d'utiliser nos stocks à nous.

Si on regarde la filière des réacteurs à neutrons rapides, qui est un peu l'éternel mythe de la filière du nucléaire pour nous vendre qu'à l'avenir on pourra à l'avenir manger des déchets. En réalité, c'est une filière qui existe depuis quasiment les débuts de la fission nucléaire. On a quelques réacteurs aujourd'hui en fonctionnement dans certains pays du monde, mais on n'a toujours pas de réacteurs qui soient aujourd'hui matures et en série dans aucun pays. Et surtout, aujourd'hui, on ne sait pas l'électricité que coûteraient de tels réacteurs nucléaires, de génération 4. C'est totalement incertain et c'est potentiellement pharamineux.

On a ces mythes de réacteurs à neutrons rapides. On a cette nouvelle promesse de la filière nucléaire sur les SMR, donc les petits réacteurs nucléaires, mais en réalité, on a à peu près les mêmes incertitudes que sur les réacteurs à neutrons rapides, c'est-à-dire des incertitudes sur la faisabilité industrielle - notamment

de la production à grande échelle - et puis de très fortes incertitudes sur les coûts de l'électricité produite et du fait, in fine, de l'impact sur la facture d'électricité des consommateurs.

**M. Alexis GEISLER-ROBLIN - CPDP**

Merci beaucoup...

**M. Nicolas NACE - GREENPEACE**

Je finis juste avec une citation de l'Autorité de sûreté nucléaire qui, justement, appelait à la prudence sur les garanties financières des substances radioactives quand il n'y avait pas de possibilité de valorisation très nette à court terme.

**M. Alexis GEISLER-ROBLIN - CPDP**

Merci bien. Je rends la parole à Véronique maintenant pour cette deuxième question dans cette dynamique de deuxième séquence.

**Mme Véronique MOREL – CPDP**

Merci Alexis. Je vais juste rappeler pour tous les intervenants, on vous demande vraiment expressément de bien vouloir respecter deux minutes de temps de réponse pour qu'on ait un temps suffisant pour les échanges après la table ronde. Nous allons passer à la question numéro 2 qui concerne les provisions : L'argent d'aujourd'hui vaut-il plus ou moins que celui de demain ? Ce sont les mots des citoyens de notre panel. Nous avons déjà eu des explications sur le mécanisme des provisions avec monsieur Petit-Cohas de la DGEC tout à l'heure - les provisions, les actifs dédiés, les devis prévisionnels et puis tous les principes d'actualisation. Nous aurons pour répondre à cette deuxième question, monsieur Petit-Cohas de la DGE-C, pour un petit approfondissement, on va dire, monsieur Le Monières de Sagazan pour EDF et monsieur Nace de Greenpeace. Je donne la parole tout de suite à monsieur Petit-Cohas.

**M. Briec PETIT-COHAS - DGEC**

Bonjour à tous. Merci beaucoup de me donner la parole pour approfondir cette question que j'ai brièvement évoquée tout à l'heure. Tout d'abord, sur la première partie de la question, la première manière de s'assurer que les provisions couvrent vraiment les coûts futurs, c'est de s'assurer que l'évaluation qu'on fait de ces coûts futurs, elle est robuste, et la préoccupation qui a été exprimée par le panel citoyen rejoint tout à fait la préoccupation des pouvoirs publics de s'assurer la robustesse de ces évaluations. Et pour ce faire, les pouvoirs publics disposent notamment d'un outil que j'ai brièvement présenté tout à l'heure, mais dont je voudrais vous dire un mot, qui est celui de prescrire aux exploitants des audits indépendants de leurs évaluations. Et les rapports de ces audits - pour l'information collective - sont disponibles et sont publiés sur le site du ministère de l'Énergie. Vous pouvez les retrouver. Et donc, pour en donner quelques illustrations, dans les dernières années, ces rapports ont notamment concerné l'évaluation des charges de démantèlement des installations nucléaires d'EDF, actuellement à l'arrêt, ainsi que la reprise et le conditionnement des déchets anciens sur le site d'Orano - La Hague. Donc, on a des rapports complets d'audit par un tiers indépendant des évaluations qui sont faites par les producteurs et qui permettent de s'assurer de la robustesse de l'ensemble.

Le deuxième principe important, c'est effectivement celui de la question de la valeur de l'argent dans le temps. Pour l'approfondir, je voudrais évoquer un autre pendant du sujet de la sécurisation des charges de long terme, qui est celui des actifs dédiés, puisque non seulement, effectivement, il y a la question de savoir traduire des dépenses futures vues d'aujourd'hui, mais par ailleurs, il y a l'obligation pour les exploitants de constituer un portefeuille d'actifs qui sont dédiés, qui sont cantonnés et qui sont fléchés vers la couverture de ces coûts futurs. Il se trouve que ces actifs dédiés, ils ont vocation à produire un rendement. Et ce rendement, il participe également de la sécurisation des charges de long terme. Et pour en donner une illustration, la performance moyenne annualisée du rendement du portefeuille d'actifs dédiés, par exemple d'EDF depuis l'année 2005, s'est élevée à environ 6% par an. Et donc, en pratique, qu'est-ce que cela veut

dire ? Ça veut dire qu'en provisionnant et surtout en plaçant de manière dédiée les actifs à hauteur d'un milliard d'euros en 2005, EDF peut disposer, par la simple valorisation du rendement de ses actifs, en 2025, de 3 milliards d'euros pour prendre en charge les dépenses liées à ces matières et à ces déchets.

Alors évidemment, ce rendement est susceptible de varier dans le temps. On peut en donner deux illustrations : En 2024, porté par des marchés financiers porteurs, il s'est élevé à 11% et au premier semestre 2025, avec un marché moins porteur, il s'est élevé à 2%. Et la variation de ce rendement participe de la valeur globale du portefeuille d'actifs dédiés. Si cette valeur ne correspond plus à celle des provisions, les pouvoirs publics peuvent prescrire à l'exploitant de dédier de nouveaux actifs à la sécurisation de ces charges de long terme. Je vous remercie et je laisse les autres intervenants compléter sur cette question.

### **Mme Véronique MOREL – CPDP**

Merci beaucoup, Monsieur. Je donne la parole pour continuer à monsieur Le Monières de Sagazan pour EDF.

### **M. Henri LE MONIÈS DE SAGAZAN - EDF**

Oui, merci beaucoup. Vous avez compris qu'en tant qu'exploitant nucléaire, on était responsable de la gestion de nos déchets radioactifs, de nos combustibles usés qu'on produit. Évidemment, cette responsabilité est également financière. On peut commencer en passant sur le slide suivant par les coûts de gestion des déchets radioactifs. On provisionne - vous avez compris - c'est-à-dire qu'on met de l'argent de côté pour couvrir tous les coûts futurs. Ce sont des coûts qui vont conditionner les déchets, l'entreposage, le transport, les études, la recherche, y compris par exemple, la recherche de l'ANDRA sur Cigéo et les coûts de stockage futurs, y compris Cigéo - ce qui répond à une question que posait Bernard Laponche. En effet, le coût de Cigéo est intégré dans les provisions d'EDF, pour la partie d'EDF.

Les provisions, elles concernent les déchets qui sont déjà produits et ceux qui sont engagés, c'est-à-dire ceux dont on est sûr qu'ils seront produits. Typiquement, le démantèlement, les déchets issus du démantèlement des réacteurs en cours d'exploitation ou les déchets qui seront issus des combustibles qui sont actuellement présents dans le cœur de nos réacteurs. Alors, comment on établit ces provisions ? C'était des questions qui sont revenues. Donc, on estime prudemment les coûts et les échéances de paiement à partir de données qui sont opposables, c'est-à-dire tracées. Pourquoi tracées ? Parce que, vous l'avez compris par l'intervention précédente, elles font l'objet d'audits réguliers. Donc, il s'agit de chiffrage d'installation quand on prévoit de construire une installation, mais c'est aussi des contrats qui sont déjà existants, les chroniques de production de déchets ou de transport, et chaque année, on met à jour cet échéancier provisionnel de dépenses. On y soustrait ce qu'on a déjà dépensé. On ajoute les nouveaux déchets engagés. On peut aussi intégrer des effets d'évolution de devis. C'est la boucle dont parlait Mme Saquet tout à l'heure.

Comme il s'agit de dépenses futures, on l'a vu, on applique un taux d'actualisation qui est de 4,5% fin 2024. Ça correspond au fait que cet argent, avant d'être dépensé, il est placé, il rapporte de l'argent. On a vu qu'il rapportait en réalité autour de 6%. Au 31 décembre 2024 - vous avez les chiffres-là - on estime à 40 milliards d'euros le coût futur de la gestion de nos déchets radioactifs. Et pour cela, on a provisionné 14,2 milliards d'euros pour couvrir ce montant. Donc, si on devait faire défaut demain, ces 14,2 milliards d'euros, ils sont immédiatement récupérables et ils pourront payer les coûts de gestion de ces déchets déjà produits ou qui seront produits. Voilà, soit ces 40 milliards d'euros.

La gestion des actifs dédiés, on vient de le voir, est très encadrée par la réglementation. Ils doivent être suffisamment liquides, diversifiés et sûrs. Et tout ça, c'est contrôlé par l'État. Donc, le coût de gestion des déchets, il est, on peut dire, payé d'avance, il ne pèse pas sur les générations futures. L'argent nécessaire est disponible, mis de côté et placé sur des actifs sûrs auxquels on n'a pas le droit de toucher.

On peut passer au slide suivant, notamment pour évoquer le sujet des combustibles usés qui avait fait l'objet d'une question. Donc, je vais être beaucoup plus rapide. Pour la gestion du combustible usé, on a également des provisions pour couvrir les coûts. Les coûts couverts concernent les différentes étapes de

la gestion des combustibles usés - ils sont mentionnés sur les slides. Au 31 décembre 2024, il y a 17,5 milliards d'euros qui sont provisionnés. Tout ça pour couvrir un coût final de 25 milliards d'euros avec le même taux d'actualisation que précédemment.

Alors, au total, on se rend compte qu'EDF a provisionné, pour la gestion des déchets et pour la gestion des combustibles usés, 32 milliards d'euros pour couvrir un coût final de 65 milliards d'euros. Et pour information, le même système s'applique au coût de démantèlement et EDF a provisionné 22 milliards d'euros pour le coût de démantèlement de ces réacteurs - en exploitation actuellement - et le coût de gestion des derniers cœurs à ce moment-là. Tous les coûts futurs associés à la gestion des déchets et des combustibles usés, ils sont provisionnés dès maintenant et ils sont déjà pris en compte dans le coût de l'électricité, mais ça, ça fera l'objet d'un petit point tout à l'heure.

### **Mme Véronique MOREL – CPDP**

Merci beaucoup. Et pour finir sur cette question numéro 2, Monsieur Nicolas Nace de Greenpeace.

### **M. Nicolas NACE - GREENPEACE**

Oui, si on va directement à la première slide... Pour savoir si les provisions actuelles sont suffisantes, déjà, il faut savoir si les coûts futurs sont réalistes. Aujourd'hui, on estime qu'il y a quand même de très fortes incertitudes, et parfois du manque de transparence, sur les coûts futurs réels. C'est valable pour Cigéo, donc quelle crédibilité accordée aux différentes estimations ? Qui peut aujourd'hui croire que Cigéo ne va coûter qu'entre 26 et 37 milliards d'euros pour une installation qui est en fine est une sorte de « tête de série », ou en tout cas une première version. Et on a vu le retour d'expérience des dérapages successifs des EPR partout, au moins en Europe, avec des coûts qui ont totalement explosé par rapport aux estimations suite à de nombreux déboires. Ensuite, sur le périmètre de Cigéo, faudra-t-il une ou plusieurs extensions à Cigéo dans le modèle qui est aujourd'hui estimé ? Combien ça va coûter ? Et même au-delà, est-ce qu'il faudra finalement plusieurs Cigéo ? Outre la question de savoir où c'est, où il serait, se poserait la question de combien ça va coûter.

On peut dire la même chose pour les installations du cycle du combustible, notamment le plan *Aval du futur* pour prolonger jusqu'en 2125 les installations à La Hague, aujourd'hui, on n'a aucune annonce sérieuse de coûts de ces usines. Quand on regarde les coûts des gestions des matières et déchets radioactifs évalués par d'EDF sur les 10 dernières années, ils ont augmenté de 53 %, alors que l'inflation a seulement été de 20 % sur la période. C'est-à-dire que les coûts passés de ces estimations se sont révélés inférieurs à la réalité. Ça veut dire qu'en fait, les coûts futurs à l'époque étaient sous-estimés.

Si on regarde la slide suivante, on peut avoir un peu les mêmes réflexions sur le démantèlement. Aujourd'hui, EDF évalue *grosso modo* à 575 millions d'euros par gigawatt installé le coût du démantèlement de son parc de réacteurs. Les autres pays du monde qui ont des réacteurs similaires, c'est plutôt en moyenne un milliard d'euros par gigawatt. Et puis, l'expérience qu'on a, c'est un réacteur totalement différent en termes de technologie, celui de Brennilis qui est un tout petit réacteur de 70 mégawatts électriques, on a un coût qui est passé de 24 millions d'euros estimés en 1985 à 850 millions d'euros. C'est vraiment un coût qui a totalement explosé et qui incite aussi à une extrême prudence, ce qui n'est pas le cas dans les estimations, selon nous, faites par EDF aujourd'hui pour le démantèlement, sur les coûts futurs que cela engendrerait. Merci.

### **Mme Véronique MOREL – CPDP**

Merci beaucoup Monsieur Nace. Avant de repasser la parole à Alexis pour la troisième question, je vais juste m'excuser, mon doigt a ripé sur le clavier et un pouce est sorti, mais qui était complètement involontaire en termes de réactions. Merci beaucoup et je repasse la parole à Alexis.

### **M. Alexis GEISLER-ROBLIN - CPDP**

Merci bien. Dans cette dynamique haletante de cette deuxième séquence, nous attaquons notre troisième question qui porte sur la sécurisation des fonds importants, voire massifs, en lien avec des grands projets structurants prévus pour les décennies à venir. Donc, en réponse à cette question, nous allons avoir quatre interventions. C'est la seule question sur laquelle nous avons quatre interventions. Alors, nous aurons d'abord monsieur Petit-Cohas de la DGEC, suivi de madame Saquet au nom de l'ANDRA, monsieur Romary au nom d'Orano et enfin, monsieur Nace pour Greenpeace. Monsieur Petit-Cohas, à vous d'abord.

#### **M. Briec PETIT-COHAS - DGEC**

Merci beaucoup. Je serais particulièrement bref sur celle-ci et à plus forte raison, si nous sommes quatre intervenants. Donc, simplement pour rappeler qu'en principe, le cadre que j'ai présenté tout à l'heure, il garantit la sécurisation des fonds pour l'ensemble des projets, quelle que soit leur taille. Il le garantit au travers des différents leviers qui ont été évoqués et notamment celui de révisions régulières de ces évaluations de coûts et d'audits indépendants des évaluations des exploitants.

Pour approfondir, néanmoins, effectivement, il y a certains projets de particulièrement grande ampleur, et c'est le cas du projet de Cigéo notamment, qui peuvent faire l'objet de dispositions spécifiques. Et donc, avant de laisser la parole à Madame Saquet de l'ANDRA, je voulais rappeler que cette disposition prévoit notamment une procédure particulière avec l'intervention du pouvoir réglementaire pour la dynamique d'évaluation de ces coûts - ça a été mentionné avec un travail de chiffrage qui est en cours de mise à jour après le chiffrage des coûts du projet en 2016. Je tiens à souligner notamment que le chiffrage du projet en 2016, qui a fait l'objet de discussions, en pratique, a eu des conséquences dans le cadre des pratiques que j'ai présentées précédemment sur la réévaluation des provisions, puisque EDF a été amené, à la suite de ce nouveau chiffrage, à réévaluer ces provisions, au titre du projet, de l'ordre d'un milliard d'euros.

Le deuxième volet, c'est sur les dispositions de la loi spécifiques en matière de financement des coûts préalables liés à la recherche autour du projet et également à ces travaux préparatoires, avec plusieurs fonds spécifiques qui sont prévus dans le cadre juridique pour alimenter les dépenses correspondantes de l'ANDRA, à la fois sur le volet *Recherche*, sur le volet de la *Conception* et effectivement, les discussions en cours et à venir sur le volet de la *Construction*. Certains de ces mécanismes prennent une voie fiscale. Alors, à nouveau, les contribuables dans le cas d'espèces, ce sont les exploitants, ce ne sont pas directement les citoyens.

Et je tiens à noter que pour d'autres filières de gestion, notamment la filière FAVL, s'il n'existe pas aujourd'hui de fonds spécifiques au regard des travaux en cours pour la définition de la filière de gestion, les coûts correspondants, notamment pour la recherche, sont bien couverts d'ores et déjà par les exploitants dans le cadre d'une contractualisation adaptée. Je vous remercie.

#### **[M. Alexis GEISLER-ROBLIN - CPDP**

Merci beaucoup. Madame Saquet de l'ANDRA, si vous voulez bien ?

#### **Mme Gaëlle SAQUET - ANDRA**

Oui, bonjour. Vous pouvez passer au transparent suivant... Effectivement, je voulais redire quelques mots sur le financement de l'ANDRA et de ses activités et projets. Déjà, on a tout un ensemble de contrats commerciaux qui permettent de financer l'exploitation, la fermeture et la surveillance des centres de stockage - donc le centre de stockage dans l'eau pour les faibles et moyennes activités ou le centre de stockage qui prend en charge les très faibles activités. On a également un financement pour des prestations de services, études et conseils. Typiquement, les études sur les déchets de faible activité vie longue rentrent là-dedans. Et on a également quelques valorisations de savoir-faire à l'international. Tout cet ensemble de financements de type privé représente 80 millions d'euros environ en 2024.

On a une petite subvention publique pour les missions d'intérêt général. Celle-là est très importante. Elle ne représente pas beaucoup en termes de financement - 3,2 millions d'euros - mais elle finance des activités stratégiques comme notamment la réalisation et la publication de l'inventaire national qui donne

tous les inventaires de déchets de matières et déchets radioactifs sur le territoire national et qui donnent des prospectives également.

On a ensuite des ressources fiscales pour financer les coûts actuels du projet Cigéo. Et ça, c'est Le transparent suivant... Comme disait monsieur Petit-Cohas, il y a une fiscalité qui a été mise en place pour financer un fonds *Recherche* et un fonds *Conception* pour le projet Cigéo. Donc, ça ne peut être utilisé que pour ce besoin-là. Le fonds *Recherche*, lui, il bénéficie d'un tarif de recherche qui est une taxe sur les installations nucléaires de base, qui est payé par les trois producteurs : EDF, Orano, CEA - en majorité, qui représente... Il paye 63,2 millions d'euros et l'ANDRA bénéficie du coup dans son fonds d'un versement de 54,5 millions d'euros. Ça finance notamment tout ce qui est études de recherche et tout ce qui est fonctionnement du laboratoire souterrain en Meuse - Haute-Marne.

On a aussi un fonds *Conception* qui, lui, va financer vraiment les études, cette fois détaillées, de conception, qui nous ont permis notamment de faire le dossier de chiffrage complet qui a été publié au mois de mai, mais également les travaux préalables aux grands chantiers de construction qui démarreraient si on est autorisés et qu'on a le décret d'autorisation de création. Aujourd'hui, ce tarif de conception qui est également financé par les trois producteurs à hauteur de 133,2 millions d'euros et qui permet d'abonder ce fonds chaque année, depuis cette année, à hauteur de 132,6 millions d'euros.

Normalement, une fois qu'on a le décret d'autorisation de création, un fonds *Construction-Exploitation* doit être mis en place. C'est celui dont parlait madame Houard tout à l'heure en introduction et pour lequel un contrat de financement doit être établi avec les grands producteurs. Les fonds existent et sont sécurisés chez les producteurs. Il s'agit maintenant qu'on travaille, avant cette obtention du décret d'autorisation de création, à mettre en place les modalités de financement et les modalités contractuelles. Et les producteurs et l'ANDRA, sous l'égide de la DGEC, ont déjà commencé à échanger sur ce sujet-là.

#### **M. Alexis GEISLER-ROBLIN - CPDP**

Merci beaucoup, Madame Saquet, Monsieur Romary d'Orano, s'il vous plaît ?

#### **M. Jean-Michel ROMARY - ORANO**

Oui, Un peu comme dans l'esprit de tout à l'heure, j'ai choisi deux cas de figure pour évoquer le sujet de la question de ce soir. C'est justement des points qui ont d'ailleurs été évoqués aussi dans les commentaires. Concernant, par exemple, le premier cas d'école, c'est le projet *Aval du futur*, donc le renouvellement, prolongation et renouvellement des installations de traitement et de recyclage des combustibles usés, de La Hague et de Mélox. Typiquement, là, c'est un projet de type investissement, c'est-à-dire qu'il sera financé par nos clients et comme le dit le Conseil de politique nucléaire, principalement par EDF.

Il ne fait pas du tout, pour en tout cas, Orano, l'objet de provisions. Il sera financé au fur et à mesure des dépenses qui seront effectuées par ses clients. J'ai vu aussi qu'on nous disait que c'était un grand flou autour de son montant. Effectivement, à ce stade, c'est compliqué d'annoncer un montant de dépenses. On est en phase d'études. La phase d'études sera précisée d'ici fin 2026 et à ce moment-là, on sera en mesure d'annoncer une première fourchette d'estimation du montant global qui se comptera bien sûr en milliards d'euros, mais sur une période ensuite qui s'écoulera sur une vingtaine d'années de construction.

Après, il faut toujours ramener les montants qu'on donne au nombre d'années de dépenses d'une part, et d'autre part, à l'échéance de dépenses. On peut annoncer effectivement des montants très importants, si ce n'est que l'argent dont on a besoin aujourd'hui doit être ensuite actualisé pour répondre aux dépenses au moment où on en aura besoin.

Par contre, ce qu'on devra provisionner au moment de la mise en service de ces installations, c'est le futur coût de démantèlement. Pour donner un ordre de grandeur, en général, on est autour d'une quinzaine de pour cent du montant de l'investissement qu'on doit provisionner pour faire face au futur démantèlement. Mais c'est au moment de la mise en service de l'installation qu'on le fera. Et bien sûr, on adossera ces

provisions aux actifs dédiés, comme cela a été expliqué jusqu'alors pour ce type de provisionnement. Donc, quand on dit démantèlement, on comprend également la partie déchets.

Donc, un premier cas d'école. Le deuxième cas d'école, c'est le projet Cigéo qui vient d'être évoqué par l'ANDRA. Donc, on a une quote-part Orano, qui correspond au volume prévisionnel qu'on aura à stocker dans ce stockage. Notre quote-part Orano, elle n'est pas très élevée, elle représente 5%. Effectivement, les déchets qui sont à La Hague en partie sont surtout de propriété, ou en tout cas de responsabilité d'EDF qui a à provisionner la plus grande partie pour ce futur stockage. Ça fait l'objet, bien sûr, de provisions de fin de cycle qui sont dans nos comptes, dans un fonds dédié. On a calculé cette provision en fonction du volume qu'on aura, en fonction d'un coût unitaire et ensuite qu'on échéance dans le temps. Ça nous a amené à calculer une provision qui était à fin 2024, de 873 millions d'euros, qui est dans nos comptes précisément et qui doit ensuite, potentiellement aussi, nous permettre de faire face, puisqu'il y a de la marge par rapport aux 25 milliards d'euros qu'on avait provisionné de référence, pardon, qu'on avait à l'époque pour faire, pour établir cette provision, ce qui devrait nous laisser de la marge ensuite pour faire face à une éventuelle augmentation du coût de Cigéo, comme ça a été évoqué dans le chiffrage. Mais on attend bien sûr la fin 2026 pour avoir l'évaluation définitive du coût à prendre en référence dans nos comptes.

### **M. Alexis GEISLER-ROBLIN - CPDP**

Merci beaucoup, Monsieur Romary. Monsieur Nace, maintenant, s'il vous plaît ?

### **M. Nicolas NACE - GREENPEACE**

Oui, si on va directement à la première slide... Bon, Pour sécuriser les fonds importants, il faut déjà avoir un coût crédible et fiable des grands projets. Il faudrait idéalement les avoir, même si c'est extrêmement compliqué, avant de valider leur lancement et d'acter politiquement le fait qu'ils vont être réalisés. Sinon, évidemment, il y a pas mal d'incertitudes là-dessus. Pardon, j'ai mis ma vidéo, j'ai oublié... C'est vrai à la fois pour le coût des grands projets, mais aussi pour leur méthode de financement. Aujourd'hui, on a quand même, le nucléaire, une des rares filières où on valide, on prend des décisions - et on l'a vu notamment, que j'ai mentionné sur la prolongation des installations à La Hague, avant d'avoir des chiffrages crédibles sur combien ça va coûter. Et ça, c'est quelque chose qui peut avoir des conséquences concrètes sur la génération future. Et donc, quand il s'agit de provisionner ou en tout cas, sécuriser des fonds importants, il faut avoir une approche extrêmement prudente et donc maximaliste, c'est-à-dire imaginer le pire sur la dérive des coûts de tels projets, parce qu'en fait, le pire, c'est ce qu'on observe en termes de dérives sur les derniers grands projets nucléaires. On appelle, nous, à une grande prudence.

Je vais juste revenir rapidement sur la question des audits indépendants qui ont été mentionnés plusieurs fois. En réalité, quand on regarde les audits qui ont été réalisés dernièrement, notamment sur le programme de construction de six EPR2 par *NucAdvisor* et *Accuracy*. On se rend compte déjà que ces cabinets sont essentiellement composés de gens issus des industries nucléaires. On se rend compte aussi, dans le cas du cabinet *Accuracy*, qu'ils ont travaillé sur les travaux d'estimation des coûts de Flamanville et d'Okiluoto, donc ils se sont totalement plantés sur ces coûts-là. Et c'est encore à eux qu'on fait appel aujourd'hui sur ce type de projet.

Et en fait, ce qu'on regarde ces évaluations, les dernières évaluations, par exemple, pour les coûts du projet d'EPR2 réalisées par ces audits indépendants, on se rend compte qu'aujourd'hui, seulement quatre ans après, les scénarios pessimistes, où on aurait des scénarios dégradés en termes de coûts, sont largement en dessous de la réalité, aujourd'hui du programme d'EPR2. Donc, il y a vraiment quand même un questionnement à avoir sur ces audits indépendants : Est-ce qu'ils sont réellement indépendants ? Est-ce qu'ils sont réellement fiables sur les chiffres qui sont mentionnés ? Ou si, finalement, ils ne font que valider à la marge les premières estimations financières en rajoutant un petit pourcentage plutôt que prendre en compte les retours d'expérience réels que l'on voit sur ce type de projet depuis des décennies. Merci.

**M. Alexis GEISLER-ROBLIN - CPDP**

Merci à vous. Nous passons maintenant à la quatrième question. Je laisse la parole à Luc Martin pour animer cette quatrième question.

**M. Luc MARTIN - CPDP**

Oui, quatrième et dernière question. Donc, concrètement, que paie le consommateur d'électricité et plus largement le contribuable français s'agissant des matières et des déchets radioactifs ? Donc, quatre composantes : le consommateur, le contribuable, les matières, les déchets. Pour répondre à cette dernière question, j'inviterai dans l'ordre pour EDF, monsieur Le Monières de Sagazan, suivi pour la DGEC de monsieur Petit-Cohas, et pour Greenpeace, monsieur Nace. Et je les supplie de bien respecter le temps de deux minutes afin que le public qui a envie de participer à ce débat puisse poser ses questions par la suite. Merci de vos efforts. Monsieur Le Monières de Sagazan, c'est à vous.

**M. Henri LE MONIÈS DE SAGAZAN - EDF**

Oui, merci beaucoup. Donc, je vais m'efforcer de tenir les deux minutes et on peut du coup passer au slide, au suivant même directement... qui est d'ailleurs l'unique. Il faudrait qu'il arrive... Je vous remercie. En introduction, rappelons que c'est bien le producteur de déchets, en l'occurrence EDF, qui prend en charge les coûts associés à la gestion des déchets et des combustibles usés qu'il produit. Donc, ce n'est pas le contribuable qui les paiera. Par contre, c'est déjà intégré dans la facture d'électricité. De manière très concrète, pour illustrer, prenons en exemple la facture d'un ménage qui consommerait 5 000 kWh/h sur une année. En France, ça représente une facture de 1 212 € par an. C'est l'Agence Statistique Européenne qui le dit. Notons que c'est quand même moins qu'une facture européenne moyenne qui est à 1 314, et c'est surtout beaucoup moins qu'en Allemagne, qui est 500 € plus cher. Ça montre au passage l'intérêt économique du recours au nucléaire pour les citoyens, en plus de lutter contre le réchauffement climatique.

Sur ces 1 212 €, la part du coût de production de l'électricité, il est de 387 €. C'est même 300 € pour le coût de production d'électricité nucléaire - ce sont les chiffres de la CRE. Dans les autres gros postes, vous les voyez, on retrouve le coût des réseaux à 340 €, les taxes à 230 €, puis ce qu'on appelle l'Accise, qui est un dispositif qui permet de financer des charges de services publics comme par exemple le soutien aux énergies renouvelables. Et l'Accise, elle représente 158 € sur la facture d'électricité de ce ménage.

En repartant du coût de production d'électricité nucléaire tel qu'il a été donné par la CRE, en s'appuyant sur le rapport de la Cour des comptes de 2014, qui donnait la décomposition du coût du nucléaire, on s'aperçoit que le coût de gestion des déchets radioactifs et de la gestion du combustible usé, il représente au total 18 euros sur cette facture de 1 212 €. Donc, on peut estimer que cela représente, enfin que ce coût de gestion des déchets et des combustibles usés, représente au total entre 1 et 2 % de la facture du ménage pris en exemple. Et ces données sont d'ailleurs cohérentes avec le rapport précédent de la Cour des comptes, qui portait des chiffres du même niveau. Je vous remercie.

**M. Luc MARTIN - CPDP**

Merci Monsieur Le Monières de Sagazan. Je demanderai maintenant pour la DGEC, Monsieur Petit-Cohas, pour une intervention de 120 secondes.

**M. Briec PETIT-COHAS - DGEC**

Merci. Merci beaucoup. Je pense que j'aurais besoin de moins. Je ne vais pas redire ce qui a été dit, mais effectivement, ce sont les exploitants qui sont redevables de ces charges. Je resouline parce qu'on a évoqué plusieurs fois dans l'échange ce soir l'existence de taxes spécifiques qui visent à financer un certain nombre de fonds. Et donc, je resouline que le contribuable de ces taxes ce sont les exploitants nucléaires à nouveau. Et donc, en particulier, ce n'est pas le contribuable au sens de la question, à savoir le citoyen.

Et peut-être au bénéfice de l'exactitude de ce qui aura été dit ce soir, mentionner un seul cas dans lequel le contribuable citoyen paye de façon indirecte pour la gestion des déchets, c'est le cas du CEA qui, en tant qu'établissement public, dispose pour partie d'un financement budgétaire et donc qui repose in fine sur l'ensemble de la collectivité, comme l'ensemble des établissements publics qui sont financés par voie budgétaire. C'était l'essentiel de ce que je voulais dire et je vous remercie.

#### **M. Luc MARTIN - CPDP**

Merci bien, Monsieur Petit-Cohas, de vos efforts. Et maintenant, pour finir sur cette question 4, monsieur Nace pour l'association Greenpeace.

#### **M. Nicolas NACE - GREENPEACE**

En moins de deux minutes aussi. Nous, ce qu'on constate – on l'a vu dans nos présentations - on observe des sous-évaluations systématiques à la fois des coûts des grands projets, de la gestion des déchets radioactifs, par rapport aux dix années précédentes notamment, et de la non-requalification des matières qui ne seront probablement jamais valorisées. Ça veut dire qu'à l'avenir, on a vraiment une crainte que ça entraîne un rattrapage sur les factures d'électricité, soit sur les factures d'électricité, soit sur le budget de l'État et donc sur les contribuables.

Ça, ça pourra avoir un impact sur la transition énergétique, sur le niveau de vie des générations futures. Et c'est d'autant plus probable, au vu de l'endettement d'EDF- 56 milliards de dettes nettes l'an dernier - ou de l'État - l'État, c'est 3 400 milliards d'euros... La capacité financière des acteurs industriels ou de l'Etat de répondre à la fois aux exigences financières, donc la Cour des comptes par exemple, estimait qu'EDF devait investir 460 milliards d'euros d'ici à 2040 pour réaliser l'ensemble de ces plans, notamment. Ça inclue notamment des choses sur la gestion des matières et des déchets. Bien ça pose plein de questions sur quel sera le prix - pas forcément aujourd'hui, mais plutôt à l'avenir - de l'électricité en France. Et c'est quelque chose qui est quand même central pour la réussite de notre transition énergétique et pour notamment l'électrification d'un certain nombre d'usages. Merci.

#### **M. Luc MARTIN - CPDP**

Merci Monsieur Nace pour ce cadeau de 40 secondes. On va pouvoir passer à la séance d'échanges et recueillir vos questions, vos réactions. C'est maintenant. Le chat va être rouvert. Veuillez lever la main.

#### **M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci Luc. Je vais reprendre du coup. On va finir 10 minutes en retard pour pouvoir vous permettre de garder 20 minutes d'échange avec vous. Donc, je vous laisse réagir dans le chat qui a été réouvert, mais surtout, je vous invite à lever la main pour prendre des questions. Et donc, la première question, ça sera à monsieur Louiliam Clot. Et je vous invite à faire des questions concises pour que chacun puisse s'exprimer.

#### **M. Louiliam CLOT - Participant**

Bien sûr. Bonjour, merci beaucoup. On nous a dit de nous présenter tout à l'heure. Je suis étudiant, doctorant, qui soutient ma thèse jeudi prochain sur l'incinération, justement, des déchets à vie longue. Et j'avais trois petites questions synthétiques, notamment pour Greenpeace, que sont celles-ci - Je l'ai même écrit pour de trop déborder : Des associations comme Greenpeace voudraient arrêter le nucléaire ou au moins ne pas poursuivre. On poursuit les réacteurs actuels et puis on arrête. Mais si on arrête de faire ça, on va se retrouver avec une énorme quantité de plutonium sur les bras, plutonium radio toxique pendant 100 000 ans ou plus. Et des études ont montré - notamment, je vous invite à lire la HDR de monsieur Xavier Doligez, sorti en 2021 - on atteindrait un stock potentiellement de 90 000 mètres cubes de plutonium et d'actifs mineurs, ce qui correspond à neuf fois les capacités envisagées de Cigéo de 10 000 mètres cubes.

Maintenant, mes trois questions : Premièrement, du coup, on arrête tout, on a ce plutonium. Si on ne le met pas dans le Cigéo, on en fait quoi et avec quel coût ? Deuxièmement, si on ne retraite pas ce plutonium, il faut neuf Cigéo, si on fait un Cigéo. Cigéo dont vous avez déjà critiqué le prix, donc vous faites fois 9 ? Troisièmement, est-ce que ce n'est pas un petit peu osé de dire que typiquement, les filières de réacteurs à neutrons rapides ne sont pas matures quand on sait qu'il y a 30 ans, vous souteniez le fait de fermer la filière Superphénix et par la même, de faire en sorte de s'assurer que cette filière ne serait jamais mature ? Merci beaucoup.

#### **M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci. Je vais laisser du coup... la question a été adressée directement à monsieur Nace de Greenpeace. Et je vais aussi inviter les prochaines interventions de bien recentrer sur le sujet de ce soir qui est, quand même, du coût et financement de la gestion des déchets des matières. Monsieur Nace, si vous voulez bien apporter des éléments de réponse ?

#### **M. Nicolas NACE - GREENPEACE**

Oui, je pense que déjà, il ne faut pas inverser la charge de la responsabilité. C'est-à-dire que ce n'est pas à Greenpeace d'évaluer combien coûteraient d'autres scénarios que le scénario actuel. En fait, c'est même plutôt un manquement aujourd'hui dans le débat public qu'il n'y ait pas, par exemple, combien coûterait un arrêt de la fermeture du cycle en termes financiers pour que les citoyens et citoyennes, notamment, puissent évaluer, sur le plan financier en plus des autres, combien ça a coûté.

En réalité, sur le plutonium, ce qu'on constate, c'est qu'effectivement, il s'accumule, il augmente, mais ça, ce n'est pas du tout... En fait, on a toujours avec le nucléaire ce mythe, et d'ailleurs, c'était l'ancien PDG d'EDF qui mentionnait le cycliste qui a besoin de pédaler pour continuer. C'est-à-dire qu'on a toujours besoin de construire de nouvelles choses pour se débarrasser des choses qu'on a produites avant. Et en fait, si on a cette logique-là, on ne va jamais s'arrêter. Donc, il faut arrêter, il faut prendre les choses de façon avec du recul et reprendre l'ensemble des déchets produits d'aujourd'hui jusqu'à la fin du nucléaire, qu'elle soit dans 20 ans ou dans 500 ans. Et ça, aujourd'hui, ça n'existe pas dans les scénarios. C'est totalement absent. Et de fait, il y aura énormément de déchets aussi qui seront produits si on a des filières type RNR ou de SMR qui sont déployées. C'est juste que la temporalité peut changer.

Et sur Superphénix, je pense qu'il faut arrêter. Je pense que ça a été... En réalité, c'est le CEA qui a décidé d'arrêter cette filière pour des raisons de compétition économique ou parce que le CEA estimait que l'uranium naturel ne serait pas un problème dans les prochaines centaines d'années. Et en fait, aucun pays du monde n'a aujourd'hui une filière de RNR qui est mature. Donc, c'est un peu facile d'imputer la responsabilité à Greenpeace. Oui, nous, on assume et on était contre cette filière parce qu'on considère qu'elle n'avait, et qu'aujourd'hui elle n'a toujours, aucun avenir réel.

#### **M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci pour cet éclairage. Alors, je vais prendre juste des personnes qui n'ont pas encore posé de questions. Je reviendrai vers vous, par la suite. Monsieur Sébastien Crombez.

#### **M. Sébastien CROMBEZ - Participant**

Oui, bonjour Sébastien Crombez. Je suis Directeur Sécurité, environnement et stratégie filières à l'ANDRA. Je voulais apporter quelques éléments de réponse face à la question qui a été posée sur l'impact en cas de... Excusez-moi pour la vidéo... Oui, sur l'impact en cas d'arrêt du retraitement, une partie de la réponse, en fait, était dans la présentation qu'a fait Gaëlle Saquet, puisqu'un des principes de conception de Cigéo est d'être réversible, et c'est-à-dire qu'il peut s'adapter à des évolutions de politiques énergétiques, et donc à ce titre, à des études qui sont menées pour regarder la faisabilité du stockage, notamment des combustibles usés. Et donc une estimation des coûts de ces scénarios a bien été faite. Et donc l'impact de ce coût pour le stockage des combustibles usés, c'est à peu près 20% de ce coût pour Cigéo, comme a été présenté par Gaëlle Saquet.

Je voulais rappeler ce principe-là. Du point de vue du stockage, c'est bien quelque chose qui est étudié, parce que c'est une demande, un impératif pour Cigéo. On a conçu une installation dans une politique énergétique qui est la nôtre, mais elle doit pouvoir aussi être robuste en termes de gestion des déchets si d'autres choix étaient faits à l'avenir.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci pour ces précisions. Je vais donner la parole à Ludovic Dupin. Désolé si j'écorce vos noms...

**M. Sébastien CROMBEZ - Participant**

Pas du tout. Bonjour, merci beaucoup de donner la parole. Ludovic Dupin, je suis de la Société française d'énergie nucléaire et merci pour les interventions. J'aimerais revenir sur, notamment, ce que disait le panel citoyen qui m'a interpellé sur leur inquiétude sur la robustesse de l'évaluation des coûts. Il y a un point sur lequel il me semble important d'insister, c'est que ce qui a rendu le programme nucléaire français compétitif dans les 80 et 90, dans tous les domaines, c'est la continuité industrielle et politique, c'est-à-dire pas de *stop and go* dans les choix technologiques et les choix politiques, malgré les attardances politiques et les attardances de premiers ministres.

Et aujourd'hui, c'est le cas, c'est le risque, notamment sur les programmes de gestion des déchets, Cigéo, c'est la volonté de vouloir changer les règles du jeu au fur et à mesure que le projet est construit. Et du coup, la capacité à stabiliser un design - modulo les évolutions techniques qui sont meilleures, bien sûr - mais la capacité à stabiliser un design, à stabiliser les règles du jeu, rend un projet sûr dans son coût et son financement, plus sûr en tout cas dans son coût et son financement. Et une des règles qu'il faut apprendre sur des longs projets industriels - que ce soit le cas du nucléaire qui est particulièrement long, mais également dans tous les projets industriels - c'est qu'il faut conserver les règles du jeu et ne pas vouloir faire des changements de règles en permanence, politiques ou industrielles. Voilà, c'était juste ma réflexion sur... En espérant pouvoir apporter un éclairage au panel citoyen.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci bien pour ces remarques. Je vais donner la parole à monsieur Rémi Chambard, qui n'a pas pris la parole déjà. On vous écoute, Monsieur Chambard.

**M. Rémy CHAMBARD - Participant**

Bonsoir. Je voulais savoir par rapport au coût de stockage des déchets de très faible activité qui ont été évoqués dans un webinaire précédent, sur leur comparaison, de pouvoir comparer le coût de cette gestion par rapport au coût du projet Cigéo. On est sur des volumes très différents et je voulais voir comment ça se positionnait. Merci.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci. Est-ce que l'un de nos intervenants veut répondre ?

**Mme Gaëlle SAQUET - ANDRA**

Oui, je peux donner des éléments de réponse sur cette question, effectivement. La création et la construction du centre de stockage pour les « très faible activité » qui, à l'époque, avait une capacité de stockage de 650 000 mètres cubes - maintenant 950 000 mètres cubes - ça a coûté 50 millions d'euros dans les coûts d'il y a 25 ans. Donc forcément, il faudrait tenir compte des inflations maintenant pour avoir une évaluation un peu plus à date. Après, les coûts d'exploitation qui vont osciller aussi en fonction du nombre de mètres cubes qu'on va recevoir sur une année et qui sont entre 20 000, 30 000 mètres cubes - je vous donne vraiment des grands ordres de grandeur - on va être autour d'une quinzaine de millions d'euros par an. Donc forcément, c'est des montants bien moins élevés que le projet Cigéo.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci beaucoup. Je vais donc, vu qu'il n'y a Il y a de nouvelles mains qui se sont levées, je vais revenir sur la question de monsieur Jean-Luc N. Si vous voulez bien poser votre question ?

**M. Jean-Luc N - Participant**

Oui. Vous m'entendez ?

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Tout à fait. On vous entend.

**M. Jean-Luc N - Participant**

Ma question est assez simple. C'est ce que depuis les derniers webinaires, je pense que le financement de quelque chose qui est quand même une première, si on parle de Cigéo, définir un le coût final le plus précis possible, je pense que c'est juste impossible. On l'a vu, ne serait-ce que sur l'EPR de Flamanville, quand on crée quelque chose de toutes pièces, le coût, il est très compliqué à ... Par contre, moi, ce qui m'ennuie dans l'aspect financement, c'est le financement, justement, de tout ce qui est recherche pour, justement, limiter ces déchets, voire les faire disparaître, où là, on n'en parle pas du tout. Je suis un peu étonné que dans le débat public, on ne pose pas la question clairement aux producteurs de déchets, au monde de la recherche, sur ce qui peut être fait en matière de diminuer le volume de ces déchets. Et là, en termes de financement, je ne vois aucune ligne de financement sur ce sujet et je suis très étonné.

**M. Henri LE MONIÈS DE SAGAZAN - EDF**

Je peux peut-être répondre pour EDF ? Parce que je n'ai peut-être pas été clair dans mon explication tout à l'heure, mais les coûts de recherche relatifs à la gestion des déchets et aux matières, ils sont bien intégrés dans nos provisions et ça couvre les sujets qu'évoque cet intervenant. Donc, je vous confirme que les coûts de recherche sont intégrés dans les provisions d'EDF.

Et puis, j'en profite pour dire que dans les chiffres qui étaient cités par l'intervenant de Greenpeace, il y avait un mélange de construction de nouveaux nucléaires, de gestion des déchets, pas vraiment la même chose, ni vraiment les mêmes montants. Et je voudrais rappeler qu'à ces investissements est prévue une électricité qu'on va produire, sur laquelle donc on va gagner l'argent et notamment les fameux 1 à 2% dont je parlais. Donc, ça participe aussi du financement global.

**Mme Gaëlle SAQUET - ANDRA**

Et puis moi, je voulais rajouter, effectivement, je n'en ai pas parlé parce que là, les appels à projets sont en train de se terminer, mais on a bénéficié d'un programme *investissement d'avenir* de 75 millions d'euros, qui a fait l'objet d'un appel à projets auprès du monde industriel et de recherche. On a aussi, dans le cadre de France 2030, été désigné expert auprès de la Banque pour les investissements, qui a une ligne dédiée justement à des appels à projets, également dans le domaine radioactif. Pour l'instant, il n'y a aucune étude-miracle qui est sortie, c'est-à-dire la pierre philosophale qui transformerait les déchets en or n'est pas sortie. Ce n'est que des études complémentaires qui permettent d'optimiser la gestion actuelle. Et je laisse peut-être la DGEC parler aussi du comité d'études pour les alternatives qui avaient été mises en place.

**M. Briec PETIT-COHAS - DGEC**

Oui, peut-être un mot là-dessus. Merci beaucoup Gaëlle. Effectivement, le principe de poursuivre la recherche sur les options alternatives de gestion des déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue est un principe assez fondamental et qui a été réaffirmé par le Plan national de gestion des matières

et déchets en cours sur la période 2022-2026, et donc de bien mener en parallèle la poursuite du développement du projet Cigéo, qui est la solution de référence, qui a été établie, et la poursuite de la recherche sur les alternatives, en particulier en dotant cette recherche de moyens dédiés, notamment au travers des appels à projets qui ont été évoqués par madame Saquet de l'ANDRA.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci pour ces réponses et précisions. Je prends une dernière main levée et après, je vais poser une question qui est ressortie aussi sur le chat. Donc, Monsieur Régis Weissrock, à vous.

**M. Régis WEISSROCK - Participant**

Rebonsoir. Donc, toujours pour les Voix du nucléaire. On est surpris que Greenpeace ait été invité à participer à un séminaire juste avec les gens du panel citoyen, au même titre que des experts et des industriels du secteur. On a vu ce soir que plusieurs fois, Greenpeace a fait passer ses opinions pour des faits. On l'a vu avec Superphénix, par exemple. C'est acté. Et qu'il n'y avait pas d'association qui représente les citoyens qui ne soient pas opposés au nucléaire. Donc, on est vraiment surpris, on le regrette. Et donc, ce soir, comme on a vu que ce que Greenpeace a avancé, c'est leurs opinions, quand la Cour des comptes avance des chiffres, c'est des faits, quand EDF explique ce qu'ils ont à suivre pour financer les déchets nucléaires, c'est des faits, c'est la loi, c'est audité. Voilà. Donc, on se retrouve avec une information qui est d'une qualité discutable, on va dire. Merci.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Alors, je vais peut-être laisser les équipes du débat répondre à cette question sur le choix des intervenants, peut-être ? Et aussi, c'est...

**Mme Véronique MOREL – CPDP**

Oui, je peux répondre et j'ai déjà répondu dans le chat, qu'effectivement, les citoyens ont eu deux webinaires de travail sur le sujet des coûts et des financements, qu'ils ont effectivement auditionné quatre acteurs différents avec des points de vue divers. Je rajouterais que pour le webinaire de ce soir, nous avons également proposé à d'autres associations de venir parler des coûts et des financements de la gestion des matières et déchets, mais que ces associations ont décliné l'invitation. Et également pour compléter - et nous en reparlerons en conclusion, en conclusion du webinaire de ce soir - rappeler qu'il y a un webinaire spécialement dédié à la parole des associations, des collectifs, etc., pour ou contre le nucléaire, qui souhaitent s'exprimer et qui est prévu le 16 décembre prochain, pour lequel nous avons quelques inscriptions, mais pas encore beaucoup. Donc, la porte est ouverte à tous pour venir s'exprimer. Et peut-être que Greenpeace souhaite également réagir à la question qui a été posée par les Voix du nucléaire.

**M. Régis WEISSROCK - Participant**

On veut juste savoir à qui vous avez proposé d'intervenir ce soir et lors des webinaires avec les citoyens. Parce que nous, ce n'est pas le cas, en tout cas... par curiosité.

**Mme Véronique MOREL – CPDP**

Oui, on a proposé au *Shift Project*, par exemple, qui a décliné l'invitation.

**M. Régis WEISSROCK - Participant**

D'accord, mais donc les citoyens qui ne sont pas opposés au nucléaire ne sont pas représentés. Ce n'est pas un sujet.

### **Mme Véronique MOREL – CPDP**

Le sujet est d'avoir des points de vue diversifiés qui viennent alimenter la discussion, effectivement. Donc, on avait ça avec nos quatre intervenants pour les citoyens.

### **M. Régis WEISSROCK - Participant**

Non...Il y avait des gens qui sont... Il y avait des entreprises, il y avait la DGEC, des institutions. Il y avait une asso *Anti* et pas de *Pro*.

### **M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Alors, excusez-moi. On va juste... On ne va pas trop intervenir comme ça en *ping-pong* parce que le temps est déjà assez restreint et on déborde un peu sur le webinaire. Merci Véronique Morel, parce que je pense que tu as répondu aux questions posées. Et est-ce que Monsieur Nace de Greenpeace veut répondre avant de poser une question qui est ressortie sur le chat et on pourra du coup clore un peu ce temps d'échanges.

### **M. Nicolas NACE - GREENPEACE**

C'est toujours délicat de recevoir des attaques *ad hominem* sur pas grand-chose. Effectivement, j'ai peut-être confondu quand j'ai pris la parole Astrid et Superphénix à un moment dans ma prise de parole. Je m'en excuse, je pense qu'il n'y a pas besoin d'en faire un fromage. Ça peut arriver à tout le monde, à moins que vous ne fassiez jamais d'erreur... Juste quand même mentionner qu'on a quand même des gens qui se disent faire partie d'associations pro-nucléaires, d'associations qui, en tout cas, certaines années, étaient financées à 90% par les industriels du nucléaire. Ça pose quand même des questions sur qui ils représentent réellement et quels sont les intérêts qu'ils défendent réellement. Voilà. Merci. Je ne parlais pas de la SFEN....

### **M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci pour cet éclairage. Je vais juste prendre une question qui est ressortie sur le chat. Mais si vos questions n'ont pas été, effectivement, on n'a pas répondu à vos questions ou qui n'ont pas été répondues, je vous réinvite fortement à les poser sur la plateforme. Là, vous aurez effectivement des réponses qui sont posées. La question était qu'un récent rapport du Sénat évaluait à 211 milliards d'aides publiques aux entreprises, comment peut-on nous assurer que les fonds apportés par les entreprises exploitantes ne seront pas alimentés par ces aides publiques et non par les contribuables ? Est-ce que quelqu'un veut répondre à cette question ?

### **M. Henri LE MONIÈS DE SAGAZAN - EDF**

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question. En ce qui concerne EDF, ces fonds sont sur des actifs dédiés, comme ça a été évoqué. Ces actifs dédiés, d'abord, ils appartiennent à EDF, ils sont gérés par EDF sous le contrôle, on l'a vu, de l'État. Il est interdit par la loi de les utiliser à autre chose que la gestion des déchets radioactifs. Donc, ils sont totalement protégés. C'est vraiment le sens de la loi telle qu'elle a été conçue. Non, je vous dis, même si EDF disparaît, ces fonds ne disparaissent pas et serviraient à la gestion des déchets radioactifs. Je ne sais pas si ça répond à la question.

### **M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Je pense que vous avez apporté un éclairage à la question. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent intervenir sur ce sujet ? S'il n'y a pas forcément...

### **M. Jacques DUGHERA - Participant**

Je souhaite intervenir. Je souhaite intervenir, effectivement.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Juste, qui êtes-vous ? On ne vous repère pas dans le...

**M. Jacques DUGHERA - Participant**

Vous me repérez maintenant ?

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Pardon, je n'avais pas eu votre main levée. Effectivement. Par contre...

**M. Jacques DUGHERA - Participant**

C'est moi qui ai posé la question, donc je vais la préciser, parce que je crois que le problème n'est pas tant de savoir s'il y a des fonds dédiés. Le problème, c'est savoir quelle est l'origine de ces fonds. Donc, je n'ai pas eu de réponse à l'origine des fonds. C'est-à-dire qu'effectivement, à partir du moment - puisque d'autres évoquent la Cour des comptes, on peut évoquer des rapports tout aussi officiels du Sénat - à partir du moment où nous avons effectivement une provenance des contribuables à environ 211 milliards d'euros qui vont essentiellement à des entreprises qui sont souvent les plus grandes entreprises, et EDF en fait partie, je me posais la question de savoir si, effectivement, dans ces fonds dédiés, il n'y aurait-il pas une partie de ces subventions publiques qui viennent dans les fonds dédiés pour, effectivement, favoriser les fonds, puisque toute l'intervention qui a été faite jusqu'à présent a été de nous démontrer qu'il n'y avait pas de participation du contribuable. Donc, je vais poser cette question bêtement et naïvement, peut-être. Et j'attends la réponse, car je n'ai pas eu la réponse.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Très bien. Je vous remercie d'avoir précisé votre question. Peut-être, monsieur Le Monières de Sagazan, vous avez...

**M. Henri LE MONIÈS DE SAGAZAN - EDF**

Oui, puis je laisserai peut-être après la DGEC compléter. Ce qui est certain, c'est que quelqu'un paye. Et celui qui paye pour EDF, bien, à la fin, c'est le client, c'est la facture, c'est ce que vous avez vu, c'est les 1 à 2% du coût d'une facture d'électricité. Après, les fonds qui sont sur les actifs dédiés, c'est l'argent d'EDF et il vient de la production, enfin du chiffre d'affaires d'EDF, que ce soit la production, la commercialisation de son électricité.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci. Est-ce que...

**M. Briec PETIT-COHAS - DGEC**

Pas vraiment de complément à apporter, si ce n'est que, effectivement, le principe... Ce n'est pas mon domaine de compétences, mais dans le détail, le rapport du Sénat. Mais en principe, la plupart de ces aides, en particulier, ont une vocation dédiée. Et je ne connais pas d'aide publique qui participe directement au financement des charges et des dépenses de gestion des matières et des déchets radioactifs qu'on a évoquées ce soir. Ensuite, effectivement, est-ce que certains, je ne sais pas, dégrèvements d'impôts ou autres aides plus générales participent de la situation financière de l'exploitant et du coup, in fine, de l'équilibre global, probablement. Et c'est le principe de ces aides. Je vous remercie.

**M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci à vous. Merci à tous et tous pour vos interventions et vos questions. On va passer sur la conclusion pour que... Je vais donner la main aux équipes d'animation du débat.

#### **M. Alexis GEISLER-ROBLIN - CPDP**

Merci Je me dépêche pour cette conclusion, parce que nous avons passé les 20h00. Et je vais simplement vous indiquer les prochaines dates, les prochaines échéances pour le débat. Donc la semaine prochaine, nous aurons l'occasion de nous retrouver mardi soir pour un webinaire qui portera sur la catégorie des déchets de faible activité à vie longue ; mêmes horaires. La semaine suivante, nous aurons un débat sur le projet Cigéo, sa phase industrielle pilote. Et ensuite, deux semaines après, le dernier webinaire thématique du cycle de cette première partie du débat, le dernier webinaire thématique qui portera sur réversibilité et les différents travaux comme alternative à l'enfouissement profond. Dans la même semaine du 9 décembre, la même semaine, le 11, nous aurons une réunion publique en présentiel à Paris, un Tribunal pour les générations futures, qui est une modalité innovante. Et la semaine suivante, nous aurons un nouveau webinaire à propos duquel j'invite les différentes associations engagées sur le débat à s'inscrire pour ce webinaire qui sera dédié aux associations. Les associations de tous bords qui se mobilisent sur ce sujet seront invités à participer, à prendre la parole. Et le lien vient d'être mis dans le chat pour vous y inscrire.

Voilà, ce sont les prochaines étapes. En plus de cela, les différents moyens canoniques pour participer au débat sont soit d'organiser une instance de débat ou une modalité de débat en propre grâce au kit qui est présent sur le site. Vous pouvez également toujours poser vos différentes questions et partager vos points de vue sur la plateforme participative en ligne. Vous pouvez poser des questions plus poussées qui n'ont pas forcément trouvé de réponse à vos yeux ce soir dans le chat ou à l'oral, n'hésitez pas. Vous pouvez toujours rédiger un cahier d'acteurs pour les personnes morales et suivre les travaux du Groupe citoyen sur le site du débat. Vous trouverez des informations en propos de leur dernier livrable et leurs dernières nouvelles. Sur ce, nous vous remercions et nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne soirée. Et merci d'être resté 11 minutes de plus.

#### **M. Antoine CHARDONNY - Animateur**

Merci à vous. Au revoir et vous retrouverez l'intégralité de ce webinaire enregistré sur la page du débat. Et nous vous invitons à continuer à suivre et à vous inscrire pour les prochains webinaires. Au revoir tout le monde. Bonne soirée.